

Annexe Vol 10A-6

Sommaires de l'engagement des communautés autochtones — Québec

TABLE DES MATIÈRES

1.0	ABÉNAKIS DE WÔLINAK.....	1
2.0	ABÉNAKIS D'ODANAK	3
3.0	CONSEIL TRIBAL DE LA NATION ALGONQUINE ANISHINABEG	5
4.0	ATIKAMEKW D'OPITCIWAN	9
5.0	CONSEIL TRIBAL ATIKAMEKW SIPI	11
6.0	CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT	13
7.0	CONSEIL DES INNUS DE PESSAMIT	17
8.0	CONSEIL DES MONTAGNAIS DU LAC-SAINT-JEAN (MASHTEUIATSH).....	19
9.0	PREMIÈRE NATION D'EAGLE VILLAGE - KIPAWA	23
10.0	GRAND CONSEIL DE LA NATION WABAN-AKI INC.	25
11.0	NATION HURONNE-WENDAT (WENDAKE)	29
12.0	KITIGAN ZIBI ANISHINABEG.....	33
13.0	NATION MICMAC DE GESPEG.....	35
14.0	ATIKAMEKW DE MANAWAN.....	37
15.0	LISTUGUJ MI'GMAQ GOVERNMENT.....	39
16.0	PREMIÈRE NATION DE LONG POINT	41
17.0	MICMACS DE GESGAPEGIAG	43
18.0	SECRÉTARIAT MI'GMAWEI MAWIOMI.....	45
19.0	MOHAWKS OF KAHNAWÁ:KE.....	47
20.0	MOHAWKS DE KANEHSATÀ:KE	51
21.0	PREMIÈRE NATION MALÉCITE DE VIGER	53
22.0	PREMIÈRE NATION DE TIMISKAMING.....	57
23.0	PREMIÈRE NATION DE WEMOTACI.....	61
24.0	PREMIÈRE NATION DE WOLF LAKE	63

1.0 ABÉNAKIS DE WÔLINAK

Les Abénakis de Wôlinak comptent au total 326 membres¹. Wôlinak signifie « rivière aux longs détours » en abénaki. Les communautés des Abénakis d'Odanak et des Abénakis de Wôlinak sont toutes deux membres du Grand Conseil de la Nation Waban-Aki.

Les Abénakis de Wôlinak ont été répertoriés comme étant une communauté susceptible d'être touchée par le Projet Oléoduc Énergie Est (le « Projet ») au début du processus d'engagement. Énergie Est partage de l'information sur le Projet avec la communauté depuis avril 2013.

En avril 2013, Énergie Est a commencé ses activités d'engagement auprès des Abénakis de Wôlinak par l'entremise du Grand Conseil de la Nation Waban-Aki, jusqu'à ce qu'on lui demande de communiquer directement avec la communauté en juin 2013, après quoi le Grand Conseil de la Nation Waban-Aki a pris le rôle de conseiller et de partie intéressée.

En juin 2013, Énergie Est a envoyé par la poste aux Abénakis de Wôlinak un exemplaire de la lettre sur les connaissances traditionnelles donnant un aperçu du Projet afin de connaître l'intérêt de la communauté à participer aux aspects du Projet portant sur l'utilisation traditionnelle du territoire (l'« UTT »), les connaissances écologiques traditionnelles (les « CET ») et les connaissances traditionnelles autochtones (les « CTA »).

En juillet 2013, Énergie Est a envoyé au directeur général des Abénakis de Wôlinak un courriel contenant le projet de lettre d'entente relative au processus d'engagement initial aux fins d'examen et d'approbation par le chef et le Conseil.

En août 2013, l'Équipe des Relations Autochtones d'Énergie Est a envoyé au coordonnateur des consultations du Grand Conseil de la Nation Waban-Aki un courriel contenant des exemplaires de la lettre d'entente et d'une lettre sur les connaissances traditionnelles. Des journées portes ouvertes ont été prévues aux fins de partage d'information avec les communautés en janvier 2014.

En janvier 2014, Énergie Est a tenu une séance d'information à l'intention des communautés à Odanak. Les sujets abordés comprenaient le territoire, le tracé du pipeline, le bruit et la lumière provenant des stations de pompage, l'emplacement des stations de pompage, la possibilité d'établir des camps à proximité des communautés Abénakis, les avantages économiques, les effets de la construction (comme la poussière et l'augmentation de la circulation) ainsi que la distance entre les canalisations construites parallèlement aux emprises existantes.

¹ Site Web d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 2014.

En février 2014, l'Équipe des Relations Autochtones d'Énergie Est a communiqué avec la directrice des consultations territoriales du Grand Conseil de la Nation Waban-Aki pour demander que les Abénakis de Wôlinak et les Abénakis d'Odanak adoptent les résolutions du conseil de bande (les « RCB ») désignant officiellement le Grand Conseil comme leur intermédiaire aux fins de l'engagement dans le cadre du Projet. La directrice a indiqué que l'entente avait été conclue de manière informelle et qu'elle demanderait l'adoption des RCB à la prochaine réunion pour officialiser le processus. Énergie Est a reçu ces résolutions à la fin de février 2014.

En février 2014, Énergie Est a envoyé une lettre à certaines Premières Nations et à certains groupes du Québec pour leur présenter un aperçu du Projet et les informer qu'il avait été déterminé que le Projet serait possiblement situé dans leur territoire traditionnel ou traverserait ce territoire. La lettre contenait des renseignements au sujet de l'entente sur le financement des engagements et sur les communications (l'« EFEC ») et du processus de l'Office national de l'énergie (l'« ONÉ »). L'EFEC vise à fournir du financement aux communautés afin qu'elles participent de manière significative au processus d'engagement. Il a été également question de la collecte d'information sur les connaissances traditionnelles le long du corridor du Projet. La lettre indiquait que les outils d'engagement présentés favoriseraient un engagement significatif ainsi que l'identification des effets potentiellement fâcheux et des mesures pour éviter, limiter ou gérer ces effets.

En mars 2014, Énergie Est a avisé la communauté par courriel que le Projet avait lancé officiellement le processus d'approbation réglementaire en déposant une description de projet auprès de l'ONÉ.

En date du 18 avril 2014, Énergie Est continuait de partager de l'information sur le projet avec cette communauté et les activités d'engagement relatives au Projet se poursuivaient par l'entremise du Grand Conseil de la Nation Waban-Aki.

2.0 ABÉNAKIS D'ODANAK

Les Abénakis d'Odanak comptent au total 2 352 membres². C'est à Odanak que se trouve l'Institution Kiuna, le seul collège autochtone de la province de Québec³. Odanak est située près de Sorel. Les communautés des Abénakis d'Odanak et des Abénakis de Wôlinak sont toutes deux membres du Grand Conseil de la Nation Waban-Aki.

Les Abénakis d'Odanak ont été répertoriés comme étant une communauté susceptible d'être touchée par le Projet Oléoduc Énergie Est (le « Projet ») au début du processus d'engagement. L'Équipe des Relations Autochtones d'Énergie Est partage de l'information sur le Projet avec la communauté depuis avril 2013.

En avril 2013, Énergie Est a commencé ses activités d'engagement auprès des Abénakis d'Odanak par l'entremise du Grand Conseil de la Nation Waban-Aki, jusqu'à ce qu'on lui demande de communiquer directement avec la communauté en juin 2013, après quoi le Grand Conseil de la Nation Waban-Aki a pris le rôle de conseiller et de partie intéressée.

En juin 2013, Énergie Est a envoyé par la poste aux Abénakis d'Odanak un exemplaire de la lettre sur les connaissances traditionnelles donnant un aperçu du Projet afin de connaître l'intérêt de la communauté à participer aux aspects du Projet portant sur l'utilisation traditionnelle du territoire (l'« UTT »), les connaissances écologiques traditionnelles (les « CET ») et les connaissances traditionnelles autochtones (les « CTA »).

En juillet 2013, un représentant de l'Équipe des Relations Autochtones d'Énergie Est a envoyé au directeur général des Abénakis d'Odanak un courriel contenant un projet de lettre d'entente relative au processus d'engagement initial aux fins d'examen et d'approbation par le chef et le Conseil.

En août 2013, le représentant d'Énergie Est a envoyé par courriel au directeur général des Abénakis d'Odanak une version révisée de la lettre d'entente aux fins d'approbation.

En novembre 2013, le coordonnateur des consultations du Grand Conseil de la Nation Waban-Aki a demandé la tenue de journées portes ouvertes pour les communautés au début de 2014 afin de discuter des occasions d'affaires. Énergie Est s'est engagée à faire un suivi au sujet des éventuelles séances d'information et des journées portes ouvertes prévues dans les communautés en janvier 2014.

² Site Web d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 2013.

³ Site Web de Kiuna, 2013, <http://www.ippn-fnpi.com/liens.aspx>.

En janvier 2014, Énergie Est a tenu une séance d'information à l'intention des communautés à Odanak. Les sujets abordés comprenaient le territoire, le tracé du pipeline, le bruit et la lumière provenant des stations de pompage, l'emplacement des stations de pompage, la possibilité d'établir des camps à proximité des communautés Abénakis, les avantages économiques, les effets de la construction (comme la poussière et l'augmentation de la circulation) ainsi que la distance entre les canalisations construites parallèlement aux emprises existantes.

En février 2014, l'Équipe des Relations Autochtones d'Énergie Est a communiqué avec la directrice des consultations territoriales du Grand Conseil de la Nation Waban-Aki pour demander que les Abénakis de Wôlinak et les Abénakis d'Odanak adoptent les résolutions du conseil de bande (les « RCB ») désignant officiellement le Grand Conseil comme leur intermédiaire aux fins de l'engagement dans le cadre du Projet. La directrice a indiqué que l'entente avait été conclue de manière informelle et qu'elle demanderait l'adoption des RCB à la prochaine réunion pour officialiser le processus. Énergie Est a reçu ces résolutions à la fin de février 2014.

En février 2014, Énergie Est a envoyé une lettre à certaines Premières Nations et à certains groupes du Québec pour leur présenter un aperçu du Projet et les informer qu'il avait été déterminé que le Projet serait possiblement situé dans leur territoire traditionnel ou traverserait ce territoire. La lettre contenait des renseignements au sujet de l'entente sur le financement des engagements et sur les communications (l'« EFEC ») et du processus de l'Office national de l'énergie (l'« ONÉ »). L'EFEC vise à fournir du financement aux communautés afin qu'elles participent de manière significative au processus d'engagement. Il a été également question de la collecte d'information sur les connaissances traditionnelles le long du corridor du Projet. La lettre indiquait que les outils d'engagement présentés favoriseraient un engagement significatif ainsi que l'identification des effets potentiellement fâcheux et des mesures pour éviter, limiter ou gérer ces effets.

En mars 2014, Énergie Est a avisé la communauté par courriel que le Projet avait lancé officiellement le processus d'approbation réglementaire en déposant une description de projet auprès de l'ONÉ.

En avril 2014, Énergie Est a discuté des mécanismes de financement des engagements et de communications et des mécanismes d'utilisation traditionnelle du territoire avec le Grand Conseil de la Nation Waban-Aki.

En date du 18 avril 2014, Énergie Est continuait de fournir de l'information à la communauté et les activités d'engagement relatives au Projet se poursuivaient par l'entremise du Grand Conseil de la Nation Waban-Aki.

3.0 CONSEIL TRIBAL DE LA NATION ALGONQUINE ANISHINABEG

En 1992, les Premières Nations Algonquines Anishinabeg d'Abitibiwinni, d'Eagle Village, de Kitigan Zibi Anishinabeg, du Lac Simon et de Long Point formaient le Conseil tribal de la Nation Algonquine Anishinabeg. En janvier 1999, après en avoir fait la demande, la communauté algonquine Anishinabe de Kitcisakik a été admise. La Première Nation de Wahgoshig, située en Ontario, a été acceptée en 2000 à titre de membre politique. Les bureaux du Conseil tribal sont situés à Kitigan Zibi Anishinabeg.

Le Conseil tribal ayant été répertorié comme étant une organisation dont les Premières Nations membres sont susceptibles d'être touchées par le Projet Oléoduc Énergie Est (le « Projet »), Énergie Est partage de l'information sur le Projet avec lui depuis avril 2013. En avril 2013, Énergie Est a fait un appel téléphonique introductif durant une réunion du conseil d'administration du Conseil tribal de la Nation Algonquine Anishinabeg afin de discuter du Projet et du processus d'engagement.

En mai 2013, Énergie Est a rencontré le Grand Chef du Conseil tribal de la Nation Algonquine Anishinabeg ainsi que les directeurs généraux, les chefs et les conseillers des Premières Nations de Winneway, du Lac Simon, d'Eagle Village-Kipawa et de Kitigan Zibi Anishinabeg à leurs bureaux à Kitigan Zibi. À la fin de la rencontre, une déclaration officielle intitulée *Declaration of the Algonquin Anishinabeg Nation Tribal Council on the Energy East Project* indiquant la position du Conseil a été lue à haute voix. La déclaration faisait référence à la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*.

En mai 2013, le Grand Chef du Conseil a envoyé par la poste un exemplaire des principes de base visant à guider Énergie Est dans son processus d'engagement auprès des communautés algonquines, accompagné de la déclaration adoptée par les représentants et les chefs formant le Conseil politique qui avait été lue à haute voix à la réunion de mai 2013.

En août 2013, l'Équipe des Relations Autochtones d'Énergie Est a communiqué avec le directeur général pour savoir si les activités d'engagement devaient être menées auprès des Premières Nations membres sur une base individuelle ou collective. Le directeur général a répondu qu'aucune décision n'avait été prise quant à une approche collective et s'est engagé à communiquer avec les Premières Nations et à reprendre contact avec Énergie Est par la suite.

En août 2013, le Grand Chef a communiqué avec l'Équipe des Relations Autochtones d'Énergie Est afin de discuter de la lettre d'entente relative au processus d'engagement initial et du projet de recherche sur le territoire traditionnel de la communauté.

En septembre 2013, Énergie Est a rencontré le Grand Chef et le directeur général du Conseil tribal de la Nation Algonquine Anishinabeg dans la salle communautaire de la Première Nation de Wahgoshig.

Cette rencontre introductive sur le Projet avait été convoquée pour que la direction fournisse des renseignements sur le protocole de consultation.

En octobre 2013, Énergie Est a reçu un courriel du directeur général du Conseil tribal de la Nation Algonquine Anishinabeg l'informant qu'elle était toujours en attente des résolutions du Conseil de chaque Première Nation confirmant la décision de mandater le Conseil tribal de la Nation Algonquine Anishinabeg à titre de représentant de l'ensemble des membres de ces communautés relativement au processus d'engagement dans le cadre du Projet.

En novembre 2013, l'Équipe des Relations Autochtones d'Énergie Est a reçu un courriel du directeur général du Conseil tribal de la Nation Algonquine Anishinabeg confirmant que la municipalité de Terrebonne (Québec) se situe sur le territoire traditionnel de la Nation Algonquine Anishinabeg.

En janvier 2014, l'Équipe des Relations Autochtones d'Énergie Est a été invitée à participer à une réunion par vidéoconférence afin de discuter de questions précises relatives au Projet. Ces questions comprenaient les mesures prévues par Énergie Est pour la protection de l'environnement et les impacts environnementaux, le financement accordé aux communautés pour qu'elles embauchent des experts durant le processus de consultation, le fonds mis en réserve pour faire face à une éventuelle rupture du pipeline, l'indemnisation des communautés touchées par le Projet ainsi que les accommodements et les garanties. En février, Énergie Est a fourni une traduction des réponses aux questions soulevées pendant la vidéoconférence en anglais, comme on le lui avait demandé.

En février 2014, Énergie Est a envoyé une lettre à certaines Premières Nations et à certains groupes du Québec pour leur présenter un aperçu du Projet et les informer qu'il avait été déterminé que le Projet serait possiblement situé dans leur territoire traditionnel ou traverserait ce territoire. La lettre contenait des renseignements au sujet de l'entente sur le financement des engagements et sur les communications (l'« EFEC ») et du processus de l'Office national de l'énergie (l'« ONÉ »). L'EFEC vise à fournir du financement aux communautés afin qu'elles participent de manière significative au processus d'engagement. Il a été également question de la collecte d'information sur les connaissances traditionnelles le long du corridor du Projet. La lettre indiquait que les outils d'engagement présentés favoriseraient un engagement significatif ainsi que l'identification des effets potentiellement fâcheux et des mesures pour éviter, limiter ou gérer ces effets.

En février 2014, Énergie Est a rencontré le Grand Chef du Conseil tribal de la Nation Algonquine Anishinabeg afin de discuter de l'intérêt des chefs concernés à mandater

leur Conseil tribal pour qu'il les représente durant le processus de consultation relatif au Projet. Énergie Est s'est engagée à attendre jusqu'à la fin de mars 2014 pour permettre au Conseil tribal de mobiliser les chefs concernés, après quoi des ententes bilatérales individuelles seraient conclues avec les Premières Nations concernées.

En mars 2014, Énergie Est a avisé le Conseil tribal de la Nation Algonquine Anishinabeg par courriel que le Projet avait lancé officiellement le processus d'approbation réglementaire en déposant une description de projet auprès de l'ONÉ

En date du 18 avril 2014, Énergie Est poursuivait ses activités d'engagement auprès du Conseil tribal de la Nation Algonquine Anishinabeg.

4.0 ATIKAMEKW D'OPITCIWAN

La communauté des Atikamekw d'Opitciwan est une communauté éloignée comptant 2 753 membres⁴. Le Conseil négocie actuellement avec les gouvernements fédéral et provincial un règlement de la revendication territoriale globale.

La Première Nation des Atikamekw d'Opitciwan a été répertoriée comme étant une communauté susceptible d'être touchée par le Projet Oléoduc Énergie Est (le « Projet »). En août 2013, l'Équipe des Relations Autochtones d'Énergie Est a envoyé par courriel au chef de la Première Nation d'Opitciwan de l'information sur le Projet, notamment la carte du Québec. À la suite d'une communication téléphonique avec le chef, Énergie Est a envoyé par courriel un projet de lettre d'entente relative au processus d'engagement initial aux fins d'approbation par le chef et le Conseil pour fournir des capacités à l'égard de l'engagement dans le cadre du Projet.

Un membre de l'Équipe des Relations Autochtones d'Énergie Est a reçu un courriel du chef de la Première Nation des Atikamekw d'Opitciwan l'invitant à participer à la prochaine réunion du conseil d'administration de la Première Nation à Trois-Rivières (Québec) en septembre 2013 afin de discuter du Projet. Le représentant d'Énergie Est a accepté l'invitation et s'est rendu à Trois-Rivières pour la réunion.

En septembre 2013, le représentant d'Énergie Est a rencontré le Grand Chef du Conseil tribal Atikamekw Sipi, le chef de la Première Nation des Atikamekw d'Opitciwan et le chef de la Première Nation de Manawan. Il s'agissait d'une rencontre introductive, car le Grand Chef venait d'être élu. Il n'avait pas encore été décidé si ces communautés allaient agir sur une base individuelle ou collective à l'égard du Projet.

En février 2014, Énergie Est a rencontré le chef de la Première Nation des Atikamekw d'Opitciwan pour lui fournir de l'information générale supplémentaire sur le Projet.

En février 2014, Énergie Est a envoyé une lettre à certaines Premières Nations et à certains groupes du Québec pour leur présenter un aperçu du Projet et les informer qu'il avait été déterminé que le Projet serait possiblement situé dans leur territoire traditionnel ou traverserait ce territoire. La lettre contenait des renseignements au sujet de l'entente sur le financement des engagements et sur les communications (l'« EFEC ») et du processus de l'Office national de l'énergie (l'« ONÉ »). L'EFEC vise à fournir du financement aux communautés afin qu'elles participent de manière significative au processus d'engagement. Il a été également question de la collecte d'information sur les connaissances traditionnelles le long du corridor du Projet. La

⁴ Site Web d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 2014.

lettre indiquait que les outils d'engagement présentés favoriseraient un engagement significatif ainsi que l'identification des effets potentiellement fâcheux et des mesures pour éviter, limiter ou gérer ces effets.

En mars 2014, Énergie Est a avisé la communauté par courriel qu'elle avait lancé officiellement le processus d'approbation réglementaire relatif au Projet en déposant une description de projet auprès de l'ONÉ. En date du 18 avril 2014, Énergie Est poursuivait ses efforts d'engagement à l'égard du Projet auprès de la Première Nation des Atikamekw d'Opitciwan.

5.0 CONSEIL TRIBAL ATIKAMEKW SIPI

Le Conseil tribal Atikamekw Sipi est situé à La Tuque (Québec)⁵. Le Conseil représente les Atikamekw d'Opitciwan, le Conseil des Atikamekw de Wemotaci et les Atikamekw de Manawan.

Énergie Est partage de l'information sur le Projet Oléoduc Énergie Est (le « Projet ») avec le Conseil tribal Atikamekw Sipi depuis avril 2013, moment où elle s'est adressée au Conseil tribal pour participer à l'organisation d'une rencontre introductive avec les trois chefs du Conseil des Atikamekw de Wemotaci, des Atikamekw de Manawan et des Atikamekw d'Opitciwan. Des brochures et de l'information sur le Projet ont été partagées jusqu'en mai 2013.

En septembre 2013, le représentant d'Énergie Est a rencontré le Grand Chef du Conseil tribal Atikamekw Sipi, le chef de la Première Nation des Atikamekw d'Opitciwan et le chef de la Première Nation de Manawan. Il s'agissait d'une rencontre introductive, car le Grand Chef venait d'être élu. Il n'avait pas encore été décidé si ces communautés allaient agir sur une base individuelle ou collective à l'égard du Projet.

En octobre 2013, Énergie Est a rencontré l'adjoint spécial du Grand Chef du Conseil tribal Atikamekw Sipi afin de discuter du protocole et de la logistique d'engagement et de prévoir une rencontre avec la direction du Conseil tribal. Énergie Est a également demandé du soutien pour remédier au fait que le Conseil des Atikamekw de Wemotaci et les Atikamekw d'Opitciwan n'avaient pas encore approuvé leurs lettres d'entente relatives au processus d'engagement initial.

Énergie Est continue de partager de l'information sur le Projet avec le Conseil tribal Atikamekw Sipi. À ce jour, les communautés des Atikamekw d'Opitciwan, du Conseil des Atikamekw de Wemotaci et des Atikamekw de Manawan n'ont pas confirmé si elles allaient agir sur une base individuelle ou par l'entremise du Conseil tribal Atikamekw Sipi.

⁵ Site Web d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada 2014 :
<https://www.aadnc-aandc.gc.ca/prodis/grtcon/12-13-q4/gc93-fra.asps>.

6.0 CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT

Le Conseil de la Première Nation des Innus Essipit est une communauté de 678 Innus⁶. Le Conseil négocie actuellement avec les gouvernements fédéral et provincial un règlement de la revendication territoriale globale fondé sur une entente de principe signée en 2004. Les Essipit partagent leur territoire traditionnel appelé Nitassinan avec le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean (Mashteuiatsh) et le Conseil des Innus de Pessamit⁷.

Le Conseil de la Première Nation des Innus Essipit a été répertorié comme étant une communauté susceptible d'être touchée par le Projet Oléoduc Énergie Est (le « Projet ») au début du processus d'engagement. Énergie Est partage de l'information sur le Projet avec la communauté depuis mai 2013.

En mai 2013, l'Équipe des Relations Autochtones d'Énergie Est a communiqué avec le directeur général du Conseil de la Première Nation des Innus Essipit, qui avait demandé de l'information sur le Projet. Énergie Est s'est également entretenue avec le directeur économique des Essipit, qui n'était pas certain que le territoire traditionnel de la communauté serait touché par le Projet. Il a suggéré de vérifier par rapport au territoire examiné à la table trilatérale sur la revendication territoriale globale de la communauté. Le directeur général a demandé une carte du Projet à la mi-mai 2013, qui lui a été fournie par l'Équipe des Relations Autochtones d'Énergie Est.

En juillet 2013, Énergie Est a participé à une rencontre introductive sur le Projet avec le directeur des affaires extérieures de la Première Nation de Mashteuiatsh, le négociateur en chef de la Première Nation de Pessamit et le directeur des ressources naturelles et du territoire du Conseil de la Première Nation des Innus Essipit afin de leur donner de l'information sur le Projet.

En août 2013, Énergie Est a remis un projet de la lettre d'entente relative au processus d'engagement initial aux fins d'approbation par le chef et le Conseil. À la fin de septembre 2013, Énergie Est a reçu une lettre d'entente signée et une résolution du conseil de bande (une « RCB ») de la communauté.

En octobre 2013, le coordonnateur des négociations et des consultations du Conseil de la Première Nation des Innus Essipit a participé à une réunion d'établissement de la portée de l'étude sur les connaissances écologiques traditionnelles (les « CET ») et l'utilisation traditionnelle du territoire (l'« UTT ») avec les conseillers en environnement d'Énergie Est. Les Essipit prévoient établir un budget conjoint pour les travaux sur les CET et l'UTT avec les Mashteuiatsh et le Conseil des Innus de

⁶ Site Web d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 2014.

⁷ Site Web de la Première Nation des Innus d'Essipit, 2013, <http://www.innu-essipit.com>.

Pessamit. Les Mashteuiatsh se sont engagés à élaborer un plan de travail et un budget au nom des trois communautés.

En février 2014, Énergie Est a envoyé une lettre à certaines Premières Nations et à certains groupes du Québec pour leur présenter un aperçu du Projet et les informer qu'il avait été déterminé que le Projet serait possiblement situé dans leur territoire traditionnel ou traverserait ce territoire. La lettre contenait des renseignements au sujet de l'entente sur le financement des engagements et sur les communications (l'« EFEC ») et du processus de l'Office national de l'énergie (l'« ONÉ »). Il a été également question de la collecte d'information sur les connaissances traditionnelles le long du corridor du Projet. La lettre indiquait que les outils d'engagement présentés favoriseraient un engagement significatif ainsi que l'identification des effets potentiellement fâcheux et des mesures pour éviter, limiter ou gérer ces effets.

En mars 2014, Énergie Est a commencé à communiquer avec les trois communautés au sujet du processus relatif à l'EFEC. L'EFEC vise à fournir du financement aux communautés afin qu'elles participent de manière significative au processus d'engagement. De plus, en mars 2014, Énergie Est a avisé les Essipit par courriel que le Projet avait lancé officiellement le processus d'approbation réglementaire en déposant une description de projet auprès de l'ONÉ.

En mars 2014, l'Équipe des Relations Autochtones d'Énergie Est et les conseillers en environnement d'Énergie Est ont rencontré les communautés Essipit et Mashteuiatsh à Wendake (Québec). Les Essipit ont demandé s'il était possible qu'Énergie Est organise une présentation sur les mesures de sécurité à l'intention des trois communautés. Énergie Est a répondu que deux journées portes ouvertes se tiendraient plus tard au mois de mars 2014. Les Essipit se sont informés sur la possibilité de mener leur propre analyse des impacts et sur la date limite à respecter pour que les études sur les CET soient incluses dans le rapport d'étude d'impacts d'Énergie Est pour l'ONÉ. Énergie Est a indiqué que la date limite pour les études sur les connaissances traditionnelles était en septembre 2014. Les Essipit ont demandé de l'information sur les occasions de développement des capacités durant la collecte d'information et les travaux sur le terrain pour les études sur les connaissances traditionnelles. Les conseillers en environnement d'Énergie Est ont présenté les occasions en cours de développement. Les communautés ont aussi soulevé des préoccupations au sujet des effets possibles du Projet sur les pêches commerciales et la vie marine, plus particulièrement sur les bélugas et les autres espèces en voie de disparition.

À la rencontre de mars 2014, les Essipit ont suggéré d'établir et de faciliter un forum régional afin d'en apprendre davantage sur le Projet, notamment sur les mesures d'atténuation, la formation et les retombées économiques éventuelles. En avril 2014, les conseillers en environnement d'Énergie Est ont tenu une conférence téléphonique avec les trois communautés pour discuter du processus relatif à l'UTT et de son rôle dans l'évaluation environnementale du Projet.

À la suite de la réunion, l'Équipe des Relations Autochtones d'Énergie Est a transmis le modèle de plan sur l'EFEC. Une semaine plus tard, Énergie Est a reçu un projet de plan de travail sur l'EFEC des Essipit, qui indiquait que les trois communautés se pencheraient conjointement sur les aspects portant sur les pêches et l'environnement marin, sous la coordination des Essipit. La communauté a également demandé qu'on lui donne accès à l'étude d'impacts pour le terminal de Cacouna. En date du 18 avril 2014, Énergie Est poursuivait ses activités d'engagement auprès du Conseil de la Première Nation des Innus Essipit à l'égard du Projet.

7.0 CONSEIL DES INNUS DE PESSAMIT

Le Conseil des Innus de Pessamit est situé à environ 55 km au sud-ouest de Baie-Comeau en bordure du fleuve Saint-Laurent et compte 3 876 membres⁸. Il partage son territoire traditionnel appelé Nitassinan avec le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean (Mashteuiatsh) et le Conseil de la Première Nation des Innus Essipit⁹.

Le Conseil des Innus de Pessamit a été répertorié comme étant une communauté susceptible d'être touchée par le Projet Oléoduc Énergie Est (le « Projet »).

En juillet 2013, Énergie Est a communiqué avec le négociateur en chef des Pessamit pour discuter de logistique en prévision d'une rencontre conjointe en personne avec les Premières Nations de Pessamit, d'Essipit et de Mashteuiatsh qui devait avoir lieu ce mois-là dans la ville de Québec. Le but de cette rencontre était de présenter le Projet et le rôle de l'Équipe des Relations Autochtones d'Énergie Est. Une rencontre a été tenue plus tard au cours du mois pour fournir de l'information et une carte du tracé préliminaire du Projet.

En août 2013, Énergie Est a remis au négociateur en chef la lettre d'entente relative au processus d'engagement initial et a obtenu des précisions sur la structure des trois Premières Nations (les Pessamit, les Essipit et les Mashteuiatsh) travaillant conjointement sur le Projet. La lettre d'entente a été renvoyée aux fins d'examen en septembre 2013. Énergie Est a reçu une lettre d'entente signée en octobre 2013.

Une rencontre a été tenue en octobre 2013 avec des représentants des Essipit, des Mashteuiatsh et des Pessamit et les conseillers en environnement d'Énergie Est. Les représentants des Mashteuiatsh ont convenu d'élaborer un budget et un plan de travail initiaux, compte tenu du territoire traditionnel partagé par les communautés.

En février 2014, Énergie Est a envoyé une lettre à certaines Premières Nations et à certains groupes du Québec pour leur présenter un aperçu du Projet et les informer qu'il avait été déterminé que le Projet serait possiblement situé dans leur territoire traditionnel ou traverserait ce territoire. La lettre contenait des renseignements au sujet de l'entente sur le financement des engagements et sur les communications (l'« EFEC ») et du processus de l'Office national de l'énergie (l'« ONÉ »). Il a été également question de la collecte d'information sur les connaissances traditionnelles (« CT ») le long du corridor du Projet. La lettre indiquait que les outils d'engagement présentés favoriseraient un engagement significatif ainsi que l'identification des effets potentiellement fâcheux et des mesures pour éviter, limiter ou gérer ces effets.

⁸ Site Web d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 2014.

⁹ Site Web de la Première Nation des Innus d'Essipit, 2013, <http://www.innu-essipit.com>.

En mars 2014, Énergie Est commencé à communiquer avec les trois communautés au sujet de l'EFEC. L'EFEC vise à fournir du financement aux communautés afin qu'elles participent de manière significative au processus d'engagement.

En avril 2014, les conseillers en environnement d'Énergie Est ont tenu une conférence téléphonique avec les trois communautés pour discuter du processus relatif à l'UTT et de son rôle dans l'évaluation environnementale du Projet.

En date du 18 avril 2014, les activités d'engagement à l'égard du Projet se poursuivaient auprès du Conseil des Innus de Pessamit.

8.0 CONSEIL DES MONTAGNAIS DU LAC-SAINT-JEAN (MASHTEUIATSH)

Le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean est également connu sous le nom de Mashteuiatsh. Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est l'organisation politique et administrative de la communauté. Le Conseil négocie actuellement avec les gouvernements fédéral et provincial un règlement de la revendication territoriale globale fondé sur une entente de principe signée en 2004. Les Mashteuiatsh partagent leur territoire traditionnel appelé Nitassinan avec le Conseil des Innus de Pessamit et le Conseil de la Première Nation des Innus Essipit¹⁰. Cette communauté compte au total 6 364 membres inscrits¹¹.

Les Mashteuiatsh ont été répertoriés comme étant une communauté susceptible d'être touchée par le Projet Oléoduc Énergie Est (le « Projet ») au début du processus d'engagement. Énergie Est partage de l'information sur le Projet avec la communauté depuis avril 2013.

En avril 2013, le directeur des affaires extérieures de la Première Nation de Mashteuiatsh et un représentant de l'Équipe des Relations Autochtones d'Énergie Est ont échangé de la correspondance au sujet du Projet. En raison des élections à venir, le directeur a demandé la tenue d'une réunion technique avec l'équipe d'Énergie Est et a suggéré que le Conseil de la Première Nation des Innus Essipit et le Conseil des Innus de Pessamit à Québec y soient également invités, étant donné que les trois communautés partagent un territoire traditionnel commun.

En mai 2013, l'Équipe des Relations Autochtones d'Énergie Est a téléphoné au directeur des affaires extérieures afin de discuter des limites du territoire traditionnel de la communauté. Le directeur des affaires extérieures a indiqué au représentant d'Énergie Est que le territoire traditionnel de la communauté allait être touché par le Projet et a convenu de communiquer avec les Essipit et les Pessamit pour organiser une rencontre conjointe dans les meilleurs délais, car les trois communautés avaient signé une entente de principe au sujet de leur revendication territoriale globale. Aux fins de suivi, l'Équipe des Relations Autochtones d'Énergie Est a envoyé par courriel au directeur des affaires extérieures des Mashteuiatsh la carte illustrant le tracé proposé du Projet au Québec.

En juin 2013, le directeur des affaires extérieures s'est engagé à organiser une réunion technique entre les trois communautés et Énergie Est.

En juillet 2013, Énergie Est a participé à une rencontre introductive sur le Projet avec le directeur des affaires extérieures de la Première Nation de Mashteuiatsh, le négociateur en chef de la Première Nation de Pessamit et le directeur des ressources

¹⁰ Site Web de la Première Nation des Innus d'Essipit, 2013, <http://www.innu-essipit.com>.

¹¹ Site Web d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 2014.

naturelles et du territoire de la Première Nation des Inuus Essipit afin de leur donner de l'information sur le Projet.

En août 2013, Énergie Est a demandé où en était la lettre d'entente relative au processus d'engagement initial.

En septembre 2013, la lettre d'entente a été transmise au directeur des affaires extérieures. Vers la fin de septembre, le directeur des affaires extérieures du Conseil de la Première Nation de Mashteuiatsh a transmis la lettre d'entente signée et la résolution du conseil de bande (la « RCB ») concernant l'engagement à l'égard du Projet à l'Équipe des Relations Autochtones d'Énergie Est.

Une rencontre a été tenue en octobre 2013 avec des représentants des Essipit, des Mashteuiatsh, des Pessamit et d'Énergie Est ainsi qu'avec les conseillers en environnement d'Énergie Est afin de discuter des études sur les connaissances écologiques traditionnelles (les « CET ») et de l'utilisation traditionnelle du territoire (l'« UTT »). Les représentants des Mashteuiatsh ont convenu d'élaborer un budget et un plan de travail initiaux, compte tenu du territoire traditionnel partagé par les communautés. Un projet de budget a été reçu des Mashteuiatsh en novembre 2013.

En février 2014, Énergie Est a envoyé une lettre à certaines Premières Nations et à certains groupes du Québec pour leur présenter un aperçu du Projet et les informer qu'il avait été déterminé que le Projet serait possiblement situé dans leur territoire traditionnel ou traverserait ce territoire. La lettre contenait des renseignements au sujet de l'entente sur le financement des engagements et sur les communications (l'« EFEC ») et du processus de l'Office national de l'énergie (l'« ONÉ »). Il a été également question de la collecte d'information sur les connaissances traditionnelles (« CT ») le long du corridor du Projet. L'EFEC vise à fournir du financement aux communautés afin qu'elles participent de manière significative au processus d'engagement. La lettre indiquait que les outils d'engagement présentés favoriseraient un engagement significatif ainsi que l'identification des effets potentiellement fâcheux et des mesures pour éviter, limiter ou gérer ces effets.

En mars 2014, l'Équipe des Relations Autochtones d'Énergie Est et les conseillers en environnement d'Énergie Est ont rencontré les Essipit et les Mashteuiatsh à Wendake (Québec). Les Essipit ont demandé s'il était possible qu'Énergie Est organise une présentation sur les mesures de sécurité à l'intention des trois communautés. Énergie Est a répondu que deux journées portes ouvertes se tiendraient plus tard en mars 2014. Les Essipit se sont informés sur la possibilité de mener leur propre analyse des impacts et sur la date limite à respecter pour que les études sur les CET soient incluses dans le rapport d'étude d'impacts d'Énergie Est pour l'Office national de l'énergie (l'« ONÉ »). Énergie Est a indiqué que la date limite pour les études sur les connaissances traditionnelles (« CT ») était en septembre 2014. Les Essipit ont demandé de l'information sur les occasions de développement des capacités durant la collecte d'information et les travaux sur le terrain pour les études sur les

connaissances traditionnelles. Les conseillers en environnement d'Énergie Est ont indiqué que des occasions étaient en cours de développement. Les communautés ont aussi soulevé des préoccupations au sujet des effets possibles du Projet sur les pêches commerciales et la vie marine, plus particulièrement sur les bélugas et les autres espèces en voie de disparition.

De plus, en mars 2014, Énergie Est a avisé les Mashteuiatsh par courriel que le Projet avait lancé officiellement le processus d'approbation réglementaire en déposant une description de projet auprès de l'ONÉ.

En date du 18 avril 2014, les activités d'engagement à l'égard du Projet se poursuivaient auprès des Mashteuiatsh.

9.0 PREMIÈRE NATION D'EAGLE VILLAGE-KIPAWA

La Première Nation d'Eagle Village-Kipawa est membre du Conseil tribal de la Nation Algonquine Anishinabeg. Elle est située dans la province de Québec, à environ 80 km à l'ouest de North Bay, et son territoire traditionnel est situé principalement dans la province d'Ontario. La communauté compte au total 964 membres¹².

Il a été déterminé au début du processus d'engagement que la Première Nation d'Eagle Village était susceptible d'être touchée par le Projet Oléoduc Énergie Est (le « Projet »), et l'Équipe des Relations Autochtones d'Énergie Est a commencé à partager de l'information sur le Projet avec la communauté en avril 2013.

En mai 2013, l'Équipe des Relations Autochtones d'Énergie Est et un représentant de TransCanada ont rencontré le Grand Chef du Conseil tribal de la Nation Algonquine Anishinabeg ainsi que les directeurs généraux, les chefs et les conseillers des Premières Nations de Long Point, du Lac Simon, d'Eagle Village-Kipawa et de Kitigan Zibi Anishinabeg. La rencontre introductive a abouti à une déclaration officielle concernant les droits du Conseil tribal de la Nation Algonquine Anishinabeg. À la fin de la rencontre, une déclaration officielle intitulée *Declaration of the Algonquin Anishinabeg Nation Tribal Council on the Energy East Project* indiquant la position du Conseil a été lue à haute voix. La déclaration faisait référence à la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*.

En juin 2013, Énergie Est a envoyé par la poste un exemplaire de la lettre introductive sur les connaissances traditionnelles (« CT ») à la Première Nation d'Eagle Village.

Tout au long du premier trimestre de 2014, Énergie Est a tenté d'organiser une rencontre entre la Première Nation d'Eagle Village, la Première Nation de Wolf Lake et les conseillers en environnement d'Énergie Est afin de discuter de la portée de l'étude sur les connaissances traditionnelles.

En février 2014, Énergie Est a envoyé une lettre à certaines Premières Nations et à certains groupes du Québec pour leur présenter un aperçu du Projet et les informer qu'il avait été déterminé que le Projet serait possiblement situé dans leur territoire traditionnel ou traverserait ce territoire. La lettre contenait des renseignements au sujet de l'entente sur le financement des engagements et sur les communications (l'« EFEC ») et du processus de l'Office national de l'énergie (l'« ONÉ »). L'EFEC vise à fournir du financement aux communautés afin qu'elles participent de manière significative au processus d'engagement. Il a été également question de la collecte d'information sur les connaissances traditionnelles le long du corridor du Projet. La

¹² Site Web d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 2013.

lettre indiquait que les outils d'engagement présentés favoriseraient un engagement significatif ainsi que l'identification des effets potentiellement fâcheux et des mesures pour éviter, limiter ou gérer ces effets.

En mars 2014, Énergie Est a avisé la communauté par courriel que le Projet avait lancé officiellement le processus d'approbation réglementaire en déposant une description de projet auprès de l'ONÉ.

En avril 2014, Énergie Est a reçu une lettre écrite conjointement par les chefs de la Première Nation d'Eagle Village et de la Première Nation de Wolf Lake. Leur lettre indiquait que le Projet touchera leurs droits autochtones et leurs titres ancestraux, de même que ceux de la Première Nation de Timiskaming en Ontario. Une rencontre a été demandée afin de poursuivre les discussions, car le tracé proposé traverse une partie du territoire traditionnel des trois communautés en Ontario.

En date du 18 avril 2014, les activités d'engagement à l'égard du Projet se poursuivaient auprès de la Première Nation d'Eagle Village.

10.0 GRAND CONSEIL DE LA NATION WABAN-AKI INC.

Le Grand Conseil de la Nation Waban-Aki Inc. est le conseil tribal des communautés des Abénakis d'Odanak et des Abénakis de Wôlinak et est situé à Wôlinak (Québec). Les services qu'il offre comprennent des services techniques, des services-conseils, des services sociaux, des soins à domicile, des services de communications, de traduction, de consultations territoriales et de revendication territoriale, des services relatifs à la chasse et à la pêche ainsi que des services informatiques et géomatiques¹³.

Ce conseil tribal a été répertorié au début du processus d'engagement et Énergie Est partage de l'information sur le Projet Oléoduc Énergie Est (le « Projet ») avec lui depuis avril 2013.

En mai 2013, l'Équipe des Relations Autochtones d'Énergie Est a rencontré le Grand Conseil de la Nation Waban-Aki pour lui présenter le Projet. Le Conseil a déclaré qu'il était disposé à appuyer le Projet et intéressé à bâtir une relation à long terme, notamment sur le plan des retombées économiques éventuelles.

En juin 2013, le coordonnateur des consultations territoriales du Grand Conseil de la Nation Waban-Aki a envoyé à Énergie Est un courriel contenant le bulletin interne des consultations et lui demandant la carte du Projet au Québec, qui lui a été transmise par courriel.

En juin 2013, Énergie Est a téléphoné au directeur général du Grand Conseil de la Nation Waban-Aki afin de discuter de la lettre d'entente relative au processus d'engagement initial à l'égard du Projet. Le directeur général lui a recommandé de communiquer avec les Abénakis d'Odanak et les Abénakis de Wôlinak individuellement au sujet de leurs lettres d'ententes.

En juillet 2013, à la demande du Grand Conseil, Énergie Est a transmis au Grand Conseil des exemplaires des lettres d'ententes qui avaient été envoyées aux Abénakis d'Odanak et aux Abénakis de Wôlinak et a fait un suivi par téléphone pour expliquer les lettres d'entente.

En août 2013, un membre de l'Équipe des Relations Autochtones d'Énergie Est a téléphoné au directeur général du Grand Conseil afin de discuter des lettres d'entente et des lettres concernant les connaissances écologiques traditionnelles (les « CET ») envoyées aux Abénakis d'Odanak et aux Abénakis de Wôlinak et a envoyé par courriel des exemplaires des deux séries de lettres au coordonnateur des consultations du Grand Conseil.

¹³ Site Web du Grand Conseil de la Nation Waban-Aki, 2014, <http://www.gcnwa.com>.

En octobre 2013, Énergie Est et ses conseillers en environnement ont rencontré le directeur général et le directeur des consultations du Grand Conseil afin de présenter les aspects du Projet portant sur les CET et l'utilisation traditionnelle du territoire (l'« UTT »). Après la rencontre, les conseillers en environnement d'Énergie Est ont transmis un exemple de table des matières pour l'étude sur les connaissances traditionnelles et l'UTT au directeur des consultations.

Des discussions au sujet d'un budget et d'un plan de travail pour les travaux sur les connaissances traditionnelles dans le territoire traditionnel des Abénakis ont eu lieu en octobre 2013, et Énergie Est a reçu une proposition du Grand Conseil relativement à l'étude sur les connaissances traditionnelles en novembre 2013.

En novembre 2013 et en décembre 2013, Énergie Est a travaillé avec le Grand Conseil à la planification de journées portes ouvertes pour les Abénakis d'Odanak et les Abénakis de Wôlinak, qui ont eu lieu en janvier 2014. Les sujets abordés comprenaient le territoire, le tracé du pipeline, le bruit et la lumière provenant des stations de pompage, l'emplacement des stations de pompage, la possibilité d'établir des camps à proximité des communautés Abénakis, les avantages économiques, les effets de la construction, comme la poussière et l'augmentation de la circulation, ainsi que la distance entre les canalisations construites parallèlement aux emprises existantes.

En février 2014, Énergie Est a demandé une carte du territoire traditionnel des Abénakis. Le Grand Conseil a convenu de demander des directives aux Abénakis d'Odanak et aux Abénakis de Wôlinak pour transmettre la carte.

En février 2014, l'Équipe des Relations Autochtones d'Énergie Est a communiqué avec la directrice des consultations territoriales du Grand Conseil afin d'obtenir les résolutions du conseil de bande (les « RCB ») des Abénakis d'Odanak et des Abénakis de Wôlinak désignant officiellement le Grand Conseil comme leur intermédiaire aux fins de l'engagement dans le cadre du Projet. La directrice a indiqué que l'entente avait été conclue de manière informelle et qu'elle demanderait l'adoption des RCB à la prochaine réunion pour officialiser le processus. Énergie Est a reçu une RCB signée confirmant que le Grand Conseil a été mandaté pour représenter les communautés des Abénakis d'Odanak et des Abénakis de Wôlinak à la fin de février 2014.

En mars 2014, l'Équipe des Relations Autochtones d'Énergie Est a envoyé un courriel à la directrice des consultations territoriales du Conseil afin d'organiser des rencontres pour discuter des travaux sur les CET à l'égard du Projet et pour présenter l'entente sur le financement des engagements et sur les communications (l'« EFEC »). L'EFEC vise à fournir du financement aux communautés afin qu'elles participent de manière significative au processus d'engagement. La directrice a rencontré Énergie Est et ses conseillers en environnement à la mi-mars. Les discussions ont porté notamment sur la portée des travaux devant être réalisés aux termes du plan de travail

relatif à l'EFEC et aux CET. Le Grand Conseil a déclaré que son territoire traditionnel chevauchait le corridor proposé du pipeline et que les Abénakis étaient intéressés à se joindre aux équipes de terrain responsables des études sur le pipeline et à participer aux études archéologiques sur le terrain.

En date du 18 avril 2014, les activités d'engagement se poursuivaient auprès du Grand Conseil de la Nation Waban-Aki.

11.0 NATION HURONNE-WENDAT (WENDAKE)

Nommée officiellement le « Conseil de la nation huronne-wendat », la Nation huronne-wendat, ou Wendake, est située à huit kilomètres au nord de la ville de Québec, sur la rive est de la rivière Saint-Charles. La communauté Wendake compte au total 3 892 membres inscrits¹⁴.

Comme il était évident dès le début du Projet que la Nation huronne-wendat était susceptible d'être touchée par le Projet Oléoduc Énergie Est (le « Projet »), l'équipe d'Énergie Est a commencé à partager de l'information, notamment des cartes, avec la communauté et à faire des démarches d'engagement auprès d'elle en avril 2013.

En avril 2013, l'Équipe des Relations Autochtones d'Énergie Est s'est entretenu par téléphone avec le directeur de l'administration du Conseil au sujet d'une éventuelle relation à long terme, notamment des retombées économiques éventuelles pour la communauté.

En mai 2013, Énergie Est a envoyé par courriel de l'information sur le Projet au directeur par intérim du Conseil de la nation huronne-wendat. Par la suite, l'Équipe des Relations Autochtones d'Énergie Est a rencontré le chef et plusieurs directeurs du Conseil afin de leur fournir de l'information sur le Projet. Une deuxième rencontre avec la direction a eu lieu en juin 2013. De plus, en juin 2013, Énergie Est a envoyé par la poste un exemplaire de la lettre introductive sur les connaissances traditionnelles à la Nation huronne-wendat.

En juillet 2013, Énergie Est a remis un projet de la lettre d'entente relative au processus d'engagement initial au chef et au Conseil aux fins de discussion et d'approbation. À la suite de la rencontre, les conseillers juridiques de la Nation huronne-wendat ont demandé des renseignements supplémentaires sur la lettre d'entente, et Énergie Est leur en a fournis.

En août 2013, la Nation huronne-wendat a envoyé une lettre à la haute direction de TransCanada pour se présenter et lui faire part de son intérêt à travailler sur le Projet dans son territoire traditionnel et de son désir d'établir un partenariat et un processus d'engagement mutuellement avantageux.

En août 2013, la direction de TransCanada a reçu une lettre du Grand Chef qui exposait de manière générale les rapports fondés sur des traités entre la Nation huronne-wendat et la Couronne britannique. Le Grand Chef a indiqué que si l'engagement à l'égard du Projet était fondé sur un traité et des protocoles diplomatiques, cela mènerait à un partenariat et à un processus d'engagement

¹⁴ Site Web d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 2014.

mutuellement avantageux. La lettre était accompagnée d'une carte de Nionwentsio montrant un plan approximatif préliminaire du Projet.

À la fin d'août 2013, les conseillers juridiques de la Nation huronne-wendat ont envoyé un courriel à l'Équipe des Relations Autochtones d'Énergie Est contenant un exemplaire de la lettre envoyée à TransCanada, une carte du territoire traditionnel de la communauté (montrant le tracé préliminaire du Projet), un protocole d'entente entre la Nation huronne-wendat et le gouvernement du Québec et un protocole d'entente entre la Nation huronne-wendat et le gouvernement du Canada. Par la suite, les conseillers juridiques ont communiqué avec Énergie Est au sujet du tracé préliminaire et d'une carte du Projet et des effets éventuels du Projet sur le territoire traditionnel.

En octobre 2013, la direction d'Énergie Est a répondu au nom de la haute direction de TransCanada pour remercier le Grand Chef d'avoir fourni de l'information sur le territoire traditionnel et confirmé le mandat d'Énergie Est d'établir une relation mutuellement avantageuse. De plus, en octobre 2013, la communauté a confirmé son intérêt à rencontrer les conseillers en environnement d'Énergie Est pour discuter du protocole relatif aux CET et des étapes suivantes.

En novembre 2013, les membres de l'Équipe des Relations Autochtones, le président d'Énergie Est et le Grand Chef de la Nation huronne-wendat se sont réunis. Le Grand Chef a soulevé des préoccupations au sujet du territoire traditionnel partagé et du chevauchement des revendications territoriales et de leur incidence possible sur le processus de consultation et le développement des ressources. Le Grand Chef a indiqué que la communauté était intéressée au partage des revenus tirés des ressources ainsi qu'à un éventuel partenariat entre le Projet et le centre de formation Wendake. Énergie Est a convenu d'organiser une rencontre entre l'équipe d'octroi de contrats pour les Autochtones du secteur de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et les propriétaires d'entreprises de la Nation huronne-wendat afin de discuter des occasions d'approvisionnement. Le président d'Énergie Est a convenu de tenir une séance d'information sur l'importance du peuple huron sur les plans moral, traditionnel et juridique à l'intention des employés de TransCanada.

En novembre 2013, la direction d'Énergie Est a envoyé une lettre au Grand Chef pour le remercier d'avoir assisté à la réunion de novembre. La direction a apprécié son intérêt et son ouverture à discuter d'une approche pour bâtir une relation mutuellement avantageuse entre le Projet et la Nation huronne-wendat. La direction a indiqué qu'elle prévoyait rendre visite à la communauté l'année suivante pour faciliter la création d'un forum d'affaires conjoint.

Vers la fin de novembre 2013, Énergie Est a fourni un exemplaire de la carte du Projet en Ontario à la demande du directeur de Nionwentsio (le territoire traditionnel de la Nation huronne-wendat) et a confirmé que la communauté travaillait à l'établissement d'un budget pour les travaux sur l'UTT.

En janvier 2014, les conseillers juridiques de la Nation huronne-wendat ont communiqué avec Énergie Est au sujet de leur proposition relative à l'étude sur l'UTT. Énergie Est a également communiqué avec la communauté au sujet d'un éventuel sommet économique sur le Projet.

En février 2014, Énergie Est a approuvé le financement provisoire pour la première phase de la proposition relative à l'étude sur les connaissances traditionnelles.

En février 2014, Énergie Est a envoyé une lettre à certaines Premières Nations et à certains groupes du Québec pour leur présenter un aperçu du Projet et les informer qu'il avait été déterminé que le Projet serait possiblement situé dans leur territoire traditionnel ou traverserait ce territoire. La lettre contenait des renseignements au sujet de l'entente sur le financement des engagements et sur les communications (l'« EFEC ») et du processus de l'Office national de l'énergie (l'« ONÉ »). Il a été également question de la collecte d'information sur les connaissances traditionnelles le long du corridor du Projet. La lettre indiquait que les outils d'engagement présentés favoriseraient un engagement significatif ainsi que l'identification des effets potentiellement fâcheux et des mesures pour éviter, limiter ou gérer ces effets.

En mars 2014, Énergie Est a avisé la communauté par courriel que le Projet avait lancé officiellement le processus d'approbation réglementaire en déposant une description de projet auprès de l'ONÉ.

En avril 2014, l'Équipe des Relations Autochtones d'Énergie Est et les conseillers en environnement d'Énergie Est ont rencontré un représentant du Grand Conseil. L'objet de la rencontre était de poursuivre les discussions au sujet de l'étude sur les connaissances traditionnelles et de discuter de l'élaboration d'une EFEC. L'EFEC vise à fournir du financement aux communautés afin qu'elles participent de manière significative au processus d'engagement. Énergie Est a partagé de l'information sur les terminaux de réservoirs proposés au Québec, et les conseillers en environnement d'Énergie Est ont confirmé qu'ils effectueraient des études d'impacts pour la région de Cacouna. La communauté a demandé s'il serait possible qu'une entreprise locale participe aux études d'impacts susmentionnés à l'égard des terminaux marins. Énergie Est a répondu par l'affirmative, car les conseillers en environnement d'Énergie Est ont indiqué qu'il était possible que des membres de la communauté participent aux études sur les connaissances traditionnelles. Énergie Est a formulé l'idée d'organiser une réunion régionale des Premières Nations à Québec pour partager de l'information sur le Projet.

À la suite de la réunion, Énergie Est a envoyé par courriel un projet de plan de travail relatif à l'EFEC au Conseil de la Nation huronne-wendat. Les conseillers en environnement d'Énergie Est ont également communiqué avec l'anthropologue du Conseil de la Nation huronne-wendat afin de discuter des fichiers de formes relatifs au Projet et des éventuels travaux sur les CET.

En date du 18 avril 2014, les activités d'engagement se poursuivaient auprès de la Nation huronne-wendat.

12.0 KITIGAN ZIBI ANISHINABEG

La communauté Kitigan Zibi Anishinabeg est membre du Conseil tribal de la Nation Algonquine Anishinabeg. Elle est située au confluent des rivières Désert et Gatineau. Occupant un territoire de 47 630 ha, elle est la plus importante nation algonquine du Canada en termes de territoire et de population. La communauté compte au total 3 079 membres¹⁵.

Les Kitigan Zibi Anishinabeg ont répertoriés comme étant une communauté susceptible d'être touchée par le Projet Oléoduc Énergie Est (le « Projet ») au début du processus d'engagement. Énergie Est partage de l'information sur le Projet avec les Kitigan Zibi Anishinabeg depuis avril 2013.

En mai 2013, plusieurs membres de l'Équipe des Relations Autochtones d'Énergie Est ont rencontré le Grand Chef du Conseil tribal de la Nation Algonquine Anishinabeg ainsi que les directeurs généraux, les chefs et les conseillers des Premières Nations de Long Point, du Lac Simon, d'Eagle Village-Kipawa et de Kitigan Zibi Anishinabeg à leurs bureaux à Kitigan Zibi. À la fin de la rencontre, une déclaration officielle intitulée *Declaration of the Algonquin Anishinabeg Nation Tribal Council on the Energy East Project* indiquant la position du Conseil a été lue à haute voix. La déclaration faisait référence à la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*.

En juin 2013, Énergie Est a envoyé un exemplaire de la lettre introductive sur les connaissances traditionnelles (« CT ») aux Kitigan Zibi Anishinabeg.

En février 2014, Énergie Est a envoyé une lettre à certaines Premières Nations et à certains groupes du Québec pour leur présenter un aperçu du Projet et les informer qu'il avait été déterminé que le Projet serait possiblement situé dans leur territoire traditionnel ou traverserait ce territoire. La lettre contenait des renseignements au sujet de l'entente sur le financement des engagements et sur les communications (l'« EFEC ») et du processus de l'Office national de l'énergie (l'« ONÉ »). L'EFEC vise à fournir du financement aux communautés afin qu'elles participent de manière significative au processus d'engagement. Il a été également question de la collecte d'information sur les connaissances traditionnelles le long du corridor du Projet. La lettre indiquait que les outils d'engagement présentés favoriseraient un engagement significatif ainsi que l'identification des effets potentiellement fâcheux et des mesures pour éviter, limiter ou gérer ces effets.

¹⁵ Site Web d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 2013.

En mars 2014, Énergie Est a avisé les Kitigan Zibi Anishinabeg par courriel que le Projet avait lancé officiellement le processus d'approbation réglementaire en déposant une description de projet auprès de l'ONÉ.

En date du 18 avril 2014, Énergie Est continuait de partager de l'information avec cette communauté et poursuivait ses efforts d'engagement auprès d'elle à l'égard du Projet.

13.0 NATION MICMAC DE GESPEG

La Nation Micmac de Gespeg est membre du Conseil tribal du Secrétariat Mi'gmawei Mawiomi. Selon les données publiées par Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, cette communauté compte 703 membres inscrits¹⁶. Aux fins du processus d'engagement, le Secrétariat Mi'gmawei Mawiomi représente la Nation Micmac de Gespeg, les Micmacs de Gesgapegiag et le Listuguj Mi'gmaq Government.

L'annonce du terminal maritime de Cacouna en novembre 2013 a rendu nécessaire l'engagement d'Énergie Est auprès de cette communauté à l'égard du Projet Oléoduc Énergie Est (le « Projet »). Énergie Est partage de l'information sur le Projet avec la Nation Micmac de Gespeg depuis décembre 2013.

En février 2014, des membres de l'Équipe des Relations Autochtones d'Énergie Est ont rencontré le directeur général et le directeur des consultations et des accommodements du Secrétariat Mi'gmawei Mawiomi, ainsi que le chef des Micmacs de Gesgapegiag, le chef de la Nation Micmac de Gespeg et un conseiller du Listuguj Mi'gmaq Government à Montréal.

Le directeur général du Conseil tribal du Secrétariat Mi'gmawei Mawiomi a annoncé que les chefs Mig'maq lui avaient confié le mandat de parvenir à une entente sur les avantages avec TransCanada à l'égard du projet de Cartier Énergie Éolienne. Les représentants d'Énergie Est ont indiqué que Cartier Énergie Éolienne était une entité distincte de TransCanada et qu'ils n'étaient pas autorisés à discuter des ententes. Le directeur général a fait valoir que TransCanada était propriétaire majoritaire de Cartier Énergie Éolienne et que, pour cette raison, les chefs Mig'maq ne s'engageraient pas auprès d'Énergie Est tant qu'une entente ne serait pas conclue. Un membre de l'Équipe des Relations Autochtones d'Énergie Est a convenu de faciliter une rencontre entre les dirigeants de Cartier Énergie Éolienne et le Secrétariat Mi'gmawei Mawiomi.

L'Équipe des Relations Autochtones d'Énergie Est a donné un aperçu du Projet, notamment des renseignements au sujet des études sur les connaissances traditionnelles (« CT ») et l'utilisation traditionnelle du territoire (l'« UTT »). L'entente sur le financement des engagements et sur les communications (l'« EFEC ») a été présentée et expliquée. L'EFEC vise à fournir du financement aux communautés afin qu'elles participent de manière significative au processus d'engagement. Des renseignements sur le fonds d'investissement communautaire d'Énergie Est ont également été fournis. Le directeur général s'est engagé à remettre un exemplaire de la revendication territoriale des Mi'gmawei Mawiomi, et l'Équipe

¹⁶ Site Web d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 2014.

des Relations Autochtones d'Énergie Est s'est engagée à transmettre la demande visant à faciliter une rencontre avec Cartier Énergie Éolienne dans une lettre. Énergie Est s'est également engagée à remettre au Secrétariat des fichiers de formes et une liste des permis requis pour le Projet.

Le directeur général s'est informé du pourcentage du Projet qui serait situé sur des terres privées par rapport à celui qui serait situé sur des terres de la Couronne et de la compensation que recevraient les propriétaires fonciers privés. La date du dépôt du Projet auprès de l'Office national de l'énergie (l'« ONÉ ») a également été demandée. Énergie Est a répondu à toutes les questions pendant la réunion.

En février 2014, Énergie Est a envoyé une lettre à certaines Premières Nations et à certains groupes du Québec pour leur présenter un aperçu du Projet et les informer qu'il avait été déterminé que le Projet serait possiblement situé dans leur territoire traditionnel ou traverserait ce territoire. La lettre contenait des renseignements au sujet de l'EFEC et du processus de l'ONÉ. Il a été également question de la collecte d'information sur les connaissances traditionnelles le long du corridor du Projet. La lettre indiquait que les outils d'engagement présentés favoriseraient un engagement significatif ainsi que l'identification des effets potentiellement fâcheux et des mesures pour éviter, limiter ou gérer ces effets.

En mars 2014, Énergie Est a avisé la communauté qu'elle avait lancé officiellement le processus d'approbation réglementaire en déposant une description de projet auprès de l'ONÉ.

En date du 18 avril 2014, les activités d'engagement à l'égard du Projet se poursuivaient auprès de la communauté.

14.0 ATIKAMEKW DE MANAWAN

La communauté Atikamekw de Manawan est une Première Nation située sur les rives sud-ouest du lac Métabeskéga dans la région de Lanaudière au Québec. Le Conseil négocie actuellement une revendication territoriale globale avec les gouvernements fédéral et provincial. Cette communauté est une nation membre du Conseil tribal Atikamekw Sipi et compte au total 2 654 membres¹⁷.

Les Atikamekw de Manawan ont été répertoriés comme étant une communauté susceptible d'être touchée par le Projet Oléoduc Énergie Est (le « Projet ») au début du processus d'engagement, et l'Équipe des Relations Autochtones du Projet Oléoduc Énergie Est partage de l'information sur le Projet avec eux depuis avril 2013.

En mai 2013, Énergie Est a téléphoné au chef des Atikamekw de Manawan pour lui présenter le Projet et lui a ensuite envoyé par courriel un exemplaire de la carte du tracé proposé du Projet au Québec. Une rencontre introductive a été prévue pour juin 2013.

En juin 2013, Énergie Est a envoyé par la poste à la communauté un exemplaire de la lettre introductive sur les connaissances traditionnelles (« CT »).

En juin 2013, un membre de l'Équipe des Relations Autochtones d'Énergie Est a rencontré le chef des Atikamekw de Manawan et plusieurs conseillers élus afin de leur présenter le Projet. Il a été question de la sécurité du pipeline, de la protection de l'environnement et des éventuelles occasions d'affaires.

En juillet 2013, Énergie Est a envoyé par courriel un projet de lettre d'entente relative au processus d'engagement initial aux fins d'approbation par le chef et le Conseil. Le document a été signé par le chef et retourné au représentant d'Énergie Est par courriel à la fin d'août 2013.

En septembre 2013, Énergie Est a tenu une rencontre introductive avec le Grand Chef nouvellement élu du Conseil tribal Atikamekw Sipi, le chef de la Première Nation d'Opitciwan et le chef des Atikamekw de Manawan. Les chefs ont avisé Énergie Est qu'ils prendraient une décision quant à savoir s'ils agiraient sur une base individuelle ou collective à l'égard du Projet.

En février 2014, Énergie Est a envoyé une lettre à certaines Premières Nations et à certains groupes du Québec pour leur présenter un aperçu du Projet et les informer qu'il avait été déterminé que le Projet serait possiblement situé dans leur territoire traditionnel ou traverserait ce territoire. La lettre contenait des renseignements au sujet de l'entente sur le financement des engagements et sur les communications

¹⁷ Site Web d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 2014.

(l'« EFEC ») et du processus de l'Office national de l'énergie (l'« ONÉ »). L'EFEC vise à fournir du financement aux communautés afin qu'elles participent de manière significative au processus d'engagement. Il a été également question de la collecte d'information sur les connaissances traditionnelles le long du corridor du Projet. La lettre indiquait que les outils d'engagement présentés favoriseraient un engagement significatif ainsi que l'identification des effets potentiellement fâcheux et des mesures pour éviter, limiter ou gérer ces effets.

En mars 2014, Énergie Est a avisé la communauté par courriel que le Projet avait lancé officiellement le processus d'approbation réglementaire en déposant une description de projet auprès de l'ONÉ.

À la mi-mars 2014, Énergie Est a communiqué avec la communauté pour leur demander de les rencontrer afin de discuter des aspects du Projet portant sur les connaissances écologiques traditionnelles (les « CET ») et l'utilisation traditionnelle du territoire (l'« UTT ») ainsi que du financement des capacités dans le cadre du Projet.

En date d'avril 2014, Énergie Est continuait de partager de l'information avec la communauté. À ce jour, la communauté n'a pas confirmé si elle allait agir sur une base individuelle ou par l'entremise du Conseil tribal Atikamekw Sipi.

15.0 LISTUGUJ MI'GMAQ GOVERNMENT

La communauté Listuguj est située dans le sud-ouest de la Gaspésie, au Québec. Elle compte au total 3 756 membres inscrits et occupe une réserve d'une superficie de 4 352 ha¹⁸. Aux fins du processus d'engagement, le Secrétariat Mi'gmawei Mawiomi représente la Nation Micmac de Gespeg, les Micmacs de Gesgapegiag et le Listuguj Mi'gmaq Government.

L'annonce du terminal maritime de Cacouna en novembre 2013 a rendu nécessaire l'engagement d'Énergie Est auprès de cette communauté. Énergie Est partage de l'information sur le Projet Oléoduc Énergie Est (le « Projet ») avec elle depuis décembre 2013.

En février 2014, des membres de l'Équipe des Relations Autochtones d'Énergie Est se sont réunis à Montréal avec le directeur général et le directeur des consultations et des accommodements du Secrétariat Mi'gmawei Mawiomi, ainsi qu'avec le chef des Micmacs de Gesgapegiag, le chef de la Nation Micmac de Gespeg et un conseiller du Listuguj Mi'gmaq Government.

Le directeur général du Conseil tribal du Secrétariat Mi'gmawei Mawiomi a annoncé que les chefs Mig'maq lui avaient confié le mandat de parvenir à une entente sur les avantages avec TransCanada à l'égard du projet de Cartier Énergie Éolienne. Les représentants d'Énergie Est ont fait remarquer que Cartier Énergie Éolienne était une entité distincte de TransCanada et qu'ils n'étaient pas autorisés à discuter des ententes. Le directeur général a fait valoir que TransCanada était propriétaire majoritaire de Cartier Énergie Éolienne et que, pour cette raison, les chefs Mig'maq ne s'engageraient pas auprès d'Énergie Est tant qu'une entente ne serait pas conclue. Un membre de l'Équipe des Relations Autochtones d'Énergie Est a convenu de faciliter une rencontre entre les dirigeants de Cartier Énergie Éolienne et le Secrétariat Mi'gmawei Mawiomi.

L'Équipe des Relations Autochtones d'Énergie Est a donné un aperçu du Projet, notamment des renseignements au sujet des études sur les connaissances traditionnelles (« CT ») et l'utilisation traditionnelle du territoire (l'« UTT »). L'entente sur le financement des engagements et sur les communications (l'« EFEC ») a été présentée et expliquée. L'EFEC vise à fournir du financement aux communautés afin qu'elles participent de manière significative au processus d'engagement. Des renseignements sur le fonds d'investissement communautaire d'Énergie Est ont également été fournis. Le directeur général s'est engagé à remettre un exemplaire de la revendication territoriale des Mi'gmawei Mawiomi, et l'Équipe des Relations Autochtones d'Énergie Est s'est engagée à transmettre la demande

¹⁸ Site Web d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 2014.

visant à faciliter une rencontre avec Cartier Énergie Éolienne dans une lettre. Énergie Est s'est également engagée à remettre au Secrétariat des fichiers de formes et une liste des permis requis pour le Projet.

Le directeur général s'est informé du pourcentage du Projet qui serait situé sur des terres privées par rapport à celui qui serait situé sur des terres de la Couronne et de la compensation que recevraient les propriétaires fonciers privés. La date du dépôt du Projet auprès de l'Office national de l'énergie (l'« ONÉ ») a également été demandée. Énergie Est a répondu à toutes les questions pendant la réunion.

En février 2014, Énergie Est a envoyé une lettre à certaines Premières Nations et à certains groupes du Québec pour leur présenter un aperçu du Projet et les informer qu'il avait été déterminé que le Projet serait possiblement situé dans leur territoire traditionnel ou traverserait ce territoire. La lettre contenait des renseignements au sujet de l'EFEC et du processus de l'ONÉ. Il a été également question de la collecte d'information sur les connaissances traditionnelles le long du corridor du Projet. La lettre indiquait que les outils d'engagement présentés favoriseraient un engagement significatif ainsi que l'identification des effets potentiellement fâcheux et des mesures pour éviter, limiter ou gérer ces effets.

En mars 2014, Énergie Est a avisé la communauté qu'elle avait lancé officiellement le processus d'approbation réglementaire en déposant une description de projet auprès de l'ONÉ.

En date du 18 avril 2014, Énergie Est continuait de partager de l'information avec le Listuguj Mi'gmaq Government et poursuivait ses activités d'engagement auprès de lui à l'égard du Projet.

16.0 PREMIÈRE NATION DE LONG POINT

La Première Nation de Long Point est membre du Conseil tribal de la Nation Algonquine Anishinabeg. La communauté de la Première Nation de Long Point n'a pas de réserve aux termes de la *Loi sur les Indiens*¹⁹. Elle est située sur la rive sud de la rivière Winneway et compte au total 824 membres²⁰.

La Première Nation de Long Point a été répertoriée comme étant une communauté susceptible d'être touchée par le Projet Oléoduc Énergie Est (le « Projet ») au début du processus d'engagement, et Énergie Est lui fournit de l'information sur le Projet depuis avril 2013.

En mai 2013, plusieurs membres de l'Équipe des Relations Autochtones d'Énergie Est ont rencontré le Grand Chef du Conseil tribal de la Nation Algonquine Anishinabeg ainsi que les directeurs généraux, les chefs et les conseillers des Premières Nations de Long Point, du Lac Simon, d'Eagle Village-Kipawa et de Kitigan Zibi Anishinabeg à leurs bureaux à Kitigan Zibi. À la fin de la rencontre, une déclaration officielle intitulée *Declaration of the Algonquin Anishinabeg Nation Tribal Council on the Energy East Project* indiquant la position du Conseil a été lue à haute voix. La déclaration faisait référence à la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*.

En juin 2013, un membre de l'Équipe des Relations Autochtones d'Énergie Est a assisté à la réunion de l'Assemblée des Chefs des Premières Nations à Québec et a rencontré le chef de la Première Nation de Long Point pour lui fournir de l'information supplémentaire sur le Projet.

En juin 2013, Énergie Est a envoyé par la poste un exemplaire de la lettre introductive sur les connaissances traditionnelles (« CT ») à la Première Nation de Long Point.

En février 2014, Énergie Est a envoyé une lettre à certaines Premières Nations et à certains groupes du Québec pour leur présenter un aperçu du Projet et les informer qu'il avait été déterminé que le Projet serait possiblement situé dans leur territoire traditionnel ou traverserait ce territoire. La lettre contenait des renseignements au sujet de l'entente sur le financement des engagements et sur les communications (l'« EFEC ») et du processus de l'Office national de l'énergie (l'« ONÉ »). L'EFEC vise à fournir du financement aux communautés afin qu'elles participent de manière significative au processus d'engagement. Il a été également question de la collecte d'information sur les connaissances traditionnelles le long du corridor du Projet. La lettre indiquait que les outils d'engagement présentés favoriseraient un engagement

¹⁹ Site Web du Conseil tribal de la Nation Algonquine Anishinabeg, 2013, http://www.anishinabestation.ca/fr/comm_longpoint_fr.htm.

²⁰ Site Web d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 2014.

significatif ainsi que l'identification des effets potentiellement fâcheux et des mesures pour éviter, limiter ou gérer ces effets.

En mars 2014, Énergie Est a avisé la communauté par courriel qu'elle avait lancé officiellement le processus d'approbation réglementaire relatif au Projet en déposant une description de projet auprès de l'Office national de l'énergie.

En date d'avril 2014, la communauté n'avait pas réagi malgré les efforts déployés par Énergie Est et le partage continu d'information sur le Projet.

17.0 MICMACS DE GESGAPEGIAG

La communauté des Micmacs de Gesgapegiag occupe un territoire de 221 ha à 45 km à l'ouest de Bonaventure, sur la rive nord de la Baie de Cascapédia²¹, et compte au total 1 443 membres inscrits²². Aux fins du processus d'engagement, le Secrétariat Mi'gmawei Mawiomi représente la Nation Micmac de Gespeg, les Micmacs de Gesgapegiag et le Listuguj Mi'gmaq Government.

L'annonce du terminal maritime de Cacouna en novembre 2013 a rendu nécessaire l'engagement d'Énergie Est auprès de cette communauté. Énergie Est partage de l'information sur le Projet Oléoduc Énergie Est (le « Projet ») avec elle depuis décembre 2013.

En février 2014, des membres de l'Équipe des Relations Autochtones d'Énergie Est ont rencontré le directeur général et le directeur des consultations et des accommodements du Secrétariat Mi'gmawei Mawiomi, ainsi que le chef des Micmacs de Gesgapegiag, le chef de la Nation Micmac de Gespeg et un conseiller du Listuguj Mi'gmaq Government à Montréal.

Le directeur général du Conseil tribal du Secrétariat Mi'gmawei Mawiomi a annoncé que les chefs Mig'maq lui avaient confié le mandat de parvenir à une entente sur les avantages avec TransCanada à l'égard du projet de Cartier Énergie Éolienne. Les représentants d'Énergie Est ont fait remarquer que Cartier Énergie Éolienne était une entité distincte de TransCanada et qu'ils n'étaient pas autorisés à discuter des ententes. Le directeur général a fait valoir que TransCanada était propriétaire majoritaire de Cartier Énergie Éolienne et que, pour cette raison, les chefs Mig'maq ne s'engageraient pas auprès d'Énergie Est tant qu'une entente ne serait pas conclue. Un membre de l'Équipe des Relations Autochtones d'Énergie Est a convenu de faciliter une rencontre entre les dirigeants de Cartier Énergie Éolienne et le Secrétariat Mi'gmawei Mawiomi.

L'Équipe des Relations Autochtones d'Énergie Est a donné un aperçu du Projet, notamment des renseignements au sujet des études sur les connaissances traditionnelles (les « CT ») et l'utilisation traditionnelle du territoire (l'« UTT »). L'entente sur le financement des engagements et sur les communications (l'« EFEC ») a été présentée et expliquée. L'EFEC vise à fournir du financement aux communautés afin qu'elles participent de manière significative au processus d'engagement. Des renseignements sur le fonds d'investissement communautaire d'Énergie Est ont également été fournis. Le directeur général du Conseil tribal du Secrétariat Mi'gmawei Mawiomi s'est engagé à remettre un exemplaire de la

²¹ Site Web d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 2013, http://www.aadnc-aandc.gc.ca/Mobile/Nations/profile_gesgapegiag-fra.html.

²² Site Web d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 2014.

revendication territoriale des Mi'gmawei Mawiomi, et l'Équipe des Relations Autochtones d'Énergie Est s'est engagée à transmettre la demande visant à faciliter une rencontre avec Cartier Énergie Éolienne dans une lettre. Énergie Est s'est également engagée à remettre au Secrétariat des fichiers de formes et une liste des permis requis pour le Projet.

Le directeur général du Conseil tribal du Secrétariat Mi'gmawei Mawiomi s'est informé du pourcentage du Projet qui serait situé sur des terres privées par rapport à celui qui serait situé sur des terres de la Couronne et de la compensation que recevraient les propriétaires fonciers privés. La date du dépôt du Projet auprès de l'Office national de l'énergie (l'« ONÉ ») a également été demandée. Énergie Est a répondu à toutes les questions pendant la réunion.

En février 2014, Énergie Est a envoyé une lettre à certaines Premières Nations et à certains groupes du Québec pour leur présenter un aperçu du Projet et les informer qu'il avait été déterminé que le Projet serait possiblement situé dans leur territoire traditionnel ou traverserait ce territoire. La lettre contenait des renseignements au sujet de l'EFEC et du processus de l'ONÉ. Il a été également question de la collecte d'information sur les connaissances traditionnelles le long du corridor du Projet. La lettre indiquait que les outils d'engagement présentés favoriseraient un engagement significatif ainsi que l'identification des effets potentiellement fâcheux et des mesures pour éviter, limiter ou gérer ces effets.

En mars 2014, Énergie Est a avisé la communauté qu'elle avait lancé officiellement le processus d'approbation réglementaire en déposant une description de projet auprès de l'ONÉ.

En date du 18 avril 2014, les activités d'engagement à l'égard du Projet se poursuivaient auprès de cette communauté.

18.0 SECRÉTARIAT MI'GMAWEI MAWIOMI

Le Secrétariat Mi'gmawei Mawiomi est une organisation qui représente le septième district de la Nation Mi'gmaq, le Gespe'gewa'gi²³. Aux fins du processus d'engagement, le Secrétariat représente la Nation Micmac de Gespeg, les Micmacs de Gesgapegiag et le Listuguj Mi'gmaq Government.

L'annonce du terminal maritime de Cacouna en novembre 2013 a rendu nécessaire l'engagement d'Énergie Est auprès de cette communauté. Énergie Est partage de l'information sur le Projet Oléoduc Énergie Est (le « Projet ») avec elle depuis décembre 2013.

En février 2014, des membres de l'Équipe des Relations Autochtones d'Énergie Est ont rencontré le directeur général et le directeur des consultations et des accommodements du Secrétariat Mi'gmawei Mawiomi, ainsi que le chef des Micmacs de Gesgapegiag, le chef de la Nation Micmac de Gespeg et un conseiller du Listuguj Mi'gmaq Government à Montréal.

Le directeur général du Conseil tribal du Secrétariat Mi'gmawei Mawiomi a annoncé que les chefs Mig'maq lui avaient confié le mandat de parvenir à une entente sur les avantages avec TransCanada à l'égard du projet de Cartier Énergie Éolienne. Les représentants d'Énergie Est ont fait remarquer que Cartier Énergie Éolienne était une entité distincte de TransCanada et qu'ils n'étaient pas autorisés à discuter des ententes. Le directeur général a fait valoir que TransCanada était propriétaire majoritaire de Cartier Énergie Éolienne et que, pour cette raison, les chefs Mig'maq ne s'engageraient pas auprès d'Énergie Est tant qu'une entente ne serait pas conclue. Un membre de l'Équipe des Relations Autochtones d'Énergie Est a convenu de faciliter une rencontre entre les dirigeants de Cartier Énergie Éolienne et le Secrétariat Mi'gmawei Mawiomi

L'Équipe des Relations Autochtones d'Énergie Est a donné un aperçu du Projet, notamment des renseignements au sujet des études sur les connaissances traditionnelles (les « CT ») et l'utilisation traditionnelle du territoire (l'« UTT »). L'entente sur le financement des engagements et sur les communications (l'« EFEC ») a été présentée et expliquée. L'EFEC vise à fournir du financement aux communautés afin qu'elles participent de manière significative au processus d'engagement. Des renseignements sur le fonds d'investissement communautaire d'Énergie Est ont également été fournis. Le directeur général du Conseil tribal du Secrétariat Mi'gmawei Mawiomi s'est engagé à remettre un exemplaire de la revendication territoriale des Mi'gmawei Mawiomi, et l'Équipe des Relations Autochtones d'Énergie Est s'est engagée à transmettre la demande visant à faciliter

²³ Site Web du Secrétariat Mi'gmawei Mawiomi, <http://www.migmawei.ca>.

une rencontre avec Cartier Énergie Éolienne dans une lettre. Énergie Est s'est également engagée à remettre au Secrétariat des fichiers de formes et une liste des permis requis pour le Projet.

Le directeur général du Conseil tribal du Secrétariat Mi'gmawei Mawiomi s'est informé du pourcentage du Projet qui serait situé sur des terres privées par rapport à celui qui serait situé sur des terres de la Couronne et de la compensation que recevraient les propriétaires fonciers privés. La date du dépôt du Projet auprès de l'Office national de l'énergie (l'« ONÉ ») a également été demandée. Énergie Est a répondu à toutes les questions pendant la réunion.

En mars 2014, Énergie Est a avisé le Secrétariat qu'elle avait lancé officiellement le processus d'approbation réglementaire en déposant une description de projet auprès de l'ONÉ.

En mars 2014, le Secrétariat a demandé des fichiers de formes pour le Projet, qui lui ont été fournis par l'Équipe des Relations Autochtones d'Énergie Est.

En date du 18 avril 2014, les activités d'engagement à l'égard du Projet se poursuivaient auprès du Secrétariat.

19.0 MOHAWKS OF KAHNAWÁ:KE

La communauté des Mohawks of Kahnawá:ke est une nation mohawk de langue iroquoise par tradition occupant une réserve sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent en face de Montréal et comptant au total 10 537 membres²⁴.

Les Mohawks de Kahnawá:ke ont été répertoriés comme étant une communauté susceptible d'être touchée par le Projet Oléoduc Énergie Est (le « Projet ») au début du processus d'engagement, et Énergie Est partage de l'information sur le Projet avec eux depuis avril 2013.

En avril 2013, Énergie Est a rencontré des membres du Conseil des Mohawks d'Akwesasne et un membre du personnel du bureau de consultation de Kahnawá:ke afin de discuter du Projet.

En mai 2013, Énergie Est a rencontré le directeur des consultations des Mohawks de Kahnawá:ke afin de discuter plus amplement du Projet et de la lettre d'entente relative au processus d'engagement initial. Le directeur des consultations a demandé à Énergie Est de rencontrer le Caucus Iroquois qui représente les communautés mohawks. Cependant, Énergie Est a indiqué que le Caucus Iroquois avait déjà refusé de la rencontrer. À la suite de cette rencontre, Énergie Est a remis un projet de lettre d'entente.

En juin 2013, Énergie Est a envoyé par la poste à la communauté un exemplaire de la lettre introductive sur les connaissances traditionnelles (les « CT »).

En juillet 2013, Énergie Est a envoyé la lettre d'entente au Grand Chef des Mohawks de Kahnawá:ke par courrier recommandé et par courriel.

En septembre 2013, des membres de l'Équipe des Relations Autochtones d'Énergie Est ont rencontré le chef et le Conseil des Mohawks de Kahnawá:ke afin de discuter des étapes suivantes et de présenter un aperçu du Projet. Des questions ont été posées au sujet des possibilités d'approvisionnement et d'emploi, et il a été notamment signalé que la Première Nation comptait parmi ses membres des soudeurs et des opérateurs de machinerie lourde qualifiés. La communauté a posé des questions au sujet de la découverte de sites archéologiques et a demandé si TransCanada avait déjà connu des déversements importants, et Énergie Est a répondu à ces questions. À la suite de la rencontre, le directeur des consultations a envoyé un exemplaire révisé de la lettre d'entente à Énergie Est aux fins d'examen. Énergie Est a renvoyé un nouvel exemplaire révisé à la communauté à la fin septembre.

²⁴ Site Web d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 2014.

En octobre 2013, le chef a indiqué que les membres de la communauté étaient intéressés par les possibilités de formation et d'emploi, notamment en ce qui concerne le soudage des canalisations.

En novembre et en décembre 2013, des renseignements sur l'inscription d'une entreprise aux fins des contrats d'approvisionnement ont été fournis aux Mohawks de Kahnawá:ke et un programme de formation à l'intention du personnel chargé des consultations de la communauté a été approuvé. Toutefois, des contraintes liées à l'échéancier et à la logistique des approbations ont empêché le personnel chargé des consultations de suivre la formation.

En janvier 2014, Énergie Est a rencontré le directeur des consultations et le chef de Kahnawá:ke afin de discuter de la lettre d'entente. À ce moment-là, Énergie Est a également abordé la question de l'entente sur le financement des engagements et sur les communications (l'« EFEC ») et s'est engagée à remettre les documents à la Première Nation dans les semaines suivantes. L'EFEC vise à fournir du financement aux communautés afin qu'elles participent de manière significative au processus d'engagement.

En février 2014, le chef a indiqué qu'il était prêt à signer la lettre d'entente, mais qu'il souhaitait rencontrer le président d'Énergie Est pour lui remettre le document personnellement. Le chef a également mentionné qu'il puisse être nécessaire de remanier une fois de plus la lettre d'entente. Il a été question encore une fois de l'EFEC et du processus s'y rattachant, et le projet de plan de travail relatif à l'EFEC a été fourni à ce moment-là.

En mars 2014, Énergie Est a avisé la communauté par courriel que le Projet avait officiellement lancé le processus d'approbation réglementaire en déposant une description de projet auprès de l'Office national de l'Énergie (l'« ONÉ »).

En mars 2014, Énergie Est a demandé une rencontre avec les Mohawks de Kahnawá:ke afin de discuter du plan de travail relatif à la lettre d'entente.

En avril 2014, Énergie Est a reçu une lettre d'entente révisée aux fins d'examen. Énergie Est a renvoyé les documents à l'égard de l'EFEC et a communiqué les étapes suivantes du processus d'engagement aux fins de discussion à une date ultérieure. Lors d'une rencontre en avril 2014, Énergie Est a rencontré les conseillers juridiques et le directeur des consultations de Kahnawá:ke pour leur faire une présentation portant précisément sur les terminaux maritimes et les stations de pompage projetés. Les possibilités d'approvisionnement, les mesures visant à assurer la sécurité du pipeline et les effets éventuels sur l'environnement ont également été examinés. La communauté a indiqué qu'elle aimerait que l'EFEC prévoie une relation durable entre elle et TransCanada après l'approbation de l'ONÉ. La communauté a demandé un exemplaire de la présentation et de l'EFEC ainsi que des renseignements au sujet des études sur les connaissances traditionnelles, des terres de la Couronne, de la

construction et des emprises au Québec. Énergie Est a fourni ces renseignements après la réunion.

En date du 18 avril 2014, les activités d'engagement à l'égard du Projet se poursuivaient auprès du Conseil des Mohawks de Kahnawá:ke.

20.0 MOHAWKS DE KANEHSATÀ:KE

Les Mohawks de Kanehsatà:ke ont un territoire Mohawk (Kanienkehaka) sur les rives du lac des Deux Montagnes près de Montréal. La réserve indienne Doncaster appartient également aux Mohawks de Kanehsatà:ke. La communauté compte au total 2 389 membres²⁵.

Les Mohawks of Kanehsatà:ke ont été répertoriés comme étant une communauté susceptible d'être touchée par le Projet Oléoduc Énergie Est (le « Projet ») au début du processus d'engagement. L'Équipe des Relations Autochtones du Projet Oléoduc Énergie Est partage de l'information sur le Projet avec la communauté depuis avril 2013.

En avril 2013, Énergie Est a rencontré le Grand Chef et les trois chefs de Kanehsatà:ke afin de discuter de l'Oléoduc Énergie Est, d'expliquer le rôle de l'Équipe des Relations Autochtones et, plus particulièrement, de discuter du remplacement des canalisations dans le parc d'Oka.

En juillet 2013, l'Équipe des Relations Autochtones d'Énergie Est a envoyé une lettre introductive et un exemplaire de la lettre d'entente relative au processus d'engagement initial au Grand Chef du Conseil des Mohawks de Kanehsatà:ke.

En septembre 2013, des représentants de l'Équipe des Relations Autochtones d'Énergie Est ont rencontré le Grand Chef afin de discuter des étapes suivantes du processus d'engagement.

En octobre 2013, Énergie Est a rencontré une fois de plus le Grand Chef afin de discuter de la lettre d'entente et du processus d'engagement. À la suite de la rencontre, un projet de lettre d'entente a été remis au Grand Chef.

En décembre 2013, une autre discussion a eu lieu au sujet de la lettre d'entente et du souhait de la communauté d'établir un protocole de consultation. À la fin de décembre 2013, le Grand Chef a envoyé la lettre d'entente signée par courriel à l'Équipe des Relations Autochtones d'Énergie Est.

En février 2014, Énergie Est a rencontré le Grand Chef afin de discuter du plan de travail relatif à la lettre d'entente.

En mars 2014, l'Entente sur le financement des engagements et sur les communications (l'« EFEC ») a été envoyée par courriel au Grand Chef. L'EFEC vise à fournir du financement aux communautés afin qu'elles participent de manière significative au processus d'engagement.

²⁵ Site Web d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 2014.

À la fin de mars 2014, Énergie Est et ses conseillers en environnement ont rencontré des conseillers représentant la communauté de Kanehsatà:ke afin de discuter de l'EFEC ainsi que des aspects du Projet portant sur les connaissances écologiques traditionnelles (les « CET ») et l'utilisation traditionnelle du territoire (l'« UTT »). Énergie Est a fourni un aperçu du processus relatif aux CET dans le cadre du processus de l'Office national de l'énergie (l'« ONÉ »), y compris les échéanciers. Énergie Est a fourni un projet de plan de travail relatif aux CET et des cartes du tracé proposé du pipeline au Québec. Après la rencontre, Énergie Est a fourni les documents à l'égard de l'EFEC au conseiller représentant la communauté.

Au début d'avril 2014, Énergie Est a rencontré le conseiller représentant les Mohawks de Kanehsatà:ke afin de lui remettre un exemplaire de la description de projet. Énergie Est a également demandé un exemplaire de la politique de consultation de la communauté élaborée dans le cadre du plan de travail relatif à la lettre d'entente. Plus tard en avril 2014, les conseillers en environnement d'Énergie Est ont reçu un appel du conseiller représentant les Mohawks de Kanehsatà:ke, qui leur a demandé des exemples d'études sur l'UTT menées antérieurement à l'égard du Projet.

En date du 18 avril 2014, Énergie Est poursuivait ses activités d'engagement à l'égard du Projet auprès de la communauté.

21.0 PREMIÈRE NATION MALÉCITE DE VIGER

La Première Nation Malécite de Viger est située à proximité de Rivière-du-Loup et de Cacouna et compte au total 1 125 membres²⁶, qui vivent tous hors réserve.

La Première Nation Malécite de Viger a été répertoriée comme étant une communauté susceptible d'être touchée par le Projet Oléoduc Énergie Est (le « Projet ») au début du processus d'engagement. Énergie Est partage de l'information sur le Projet avec la communauté depuis avril 2013.

En mai 2013, l'Équipe des Relations Autochtones d'Énergie Est a reçu un appel téléphonique du Grand Chef, qui lui a demandé une réunion afin de discuter plus amplement du Projet car, selon lui, celui-ci toucherait le territoire traditionnel de la communauté.

En juin 2013, Énergie Est a rencontré le Grand Chef pour discuter de la possibilité de tenir une rencontre introductive officielle. En juin 2013, Énergie Est a envoyé par la poste à la communauté un exemplaire de la lettre introductive sur les connaissances traditionnelles (les « CT »).

En juillet 2013, Énergie Est a discuté de la lettre d'entente relative au processus d'engagement initial avec le directeur du développement économique de la Première Nation Malécite de Viger. Le directeur a indiqué que le Conseil ne tiendrait pas d'autre réunion avant la fin d'août.

En septembre 2013, l'Équipe des Relations Autochtones d'Énergie Est et un représentant de TransCanada ont rencontré la Première Nation Malécite de Viger. L'objet de cette rencontre introductive était d'expliquer le Projet. Les sujets abordés comprenaient la sécurité du pipeline, l'intégrité du territoire traditionnel de la communauté, le protocole de consultation de la communauté et le financement accordé pour soutenir l'engagement à l'égard du Projet.

En octobre 2013, Énergie Est a reçu un courriel du Conseil de la Première Nation Malécite de Viger contenant une résolution du conseil de bande (une « RCB ») et la lettre d'entente signée. Le courriel proposait également des dates pour la tenue d'une rencontre en personne avec les conseillers en environnement d'Énergie Est en prévision des réunions d'établissement de la portée relatives à la stratégie et au rapport sur les CET et l'UTT.

En novembre 2013, l'Équipe des Relations Autochtones d'Énergie Est a rencontré la Première Nation Malécite de Viger pour discuter de la construction proposée d'un terminal maritime à Cacouna (Québec).

²⁶ Site Web d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 2014.

En décembre 2013, l'Équipe des Relations Autochtones d'Énergie Est et les conseillers en environnement d'Énergie Est ont rencontré des membres de la communauté pour discuter de l'étude sur les CET et l'UTT dans le contexte du Projet. Énergie Est a informé le chef qu'Énergie Est était intéressée à acheter des terres à Cacouna auprès de Transports Canada pour le projet de terminal maritime.

Les conseillers en environnement d'Énergie Est ont indiqué qu'un conseiller en archéologie avait été embauché pour mener une étude préliminaire et que les Premières Nations pouvaient aussi mener leurs propres travaux sur le site.

En janvier 2014, Énergie Est a informé la communauté que le Projet dresserait un inventaire de la population d'orignaux et de cerfs le long d'une partie de l'emprise proposée à l'aide d'un hélicoptère volant à basse altitude.

En janvier et en février 2014, les conseillers en environnement d'Énergie Est ont correspondu avec les conseillers de bande au sujet d'une étude sur les CET et l'UTT menée de manière indépendante ou en collaboration.

En février 2014, Énergie Est a envoyé une lettre à certaines Premières Nations et à certains groupes du Québec pour leur présenter un aperçu du Projet et les informer qu'il avait été déterminé que le Projet serait possiblement situé dans leur territoire traditionnel ou traverserait ce territoire. La lettre contenait des renseignements au sujet de l'entente sur le financement des engagements et sur les communications (l'« EFEC ») et du processus de l'Office national de l'énergie (l'« ONÉ »). Il a été également question de la collecte d'information sur les connaissances traditionnelles le long du corridor du Projet. La lettre indiquait que les outils d'engagement présentés favoriseraient un engagement significatif ainsi que l'identification des effets potentiellement fâcheux et des mesures pour éviter, limiter ou gérer ces effets.

En mars 2014, Énergie Est a avisé la communauté par courriel que le Projet avait lancé officiellement le processus d'approbation réglementaire en déposant une description de projet auprès de l'ONÉ.

À la fin de mars 2014, Énergie Est a reçu une lettre du chef de la Première Nation Malécite de Viger concernant le processus d'engagement. À la suite d'une rencontre avec le Conseil, le chef a reçu l'instruction d'informer Énergie Est que la Première Nation Malécite de Viger n'avait jamais cédé ou abandonné ses droits ni renoncé à ses droits sur son territoire et qu'elle croyait comprendre que les travaux liés au Projet seraient exécutés sur son territoire traditionnel, qu'un port serait acquis à Cacouna et qu'il s'agissait, selon elle, de deux projets distincts, l'un consistant en la construction d'un nouveau pipeline, et l'autre, en la construction d'un dépôt de pétrole et d'un terminal maritime à Cacouna. Compte tenu des effets possibles pour la communauté, la Nation a fait savoir qu'elle s'attendait à une consultation significative dans toutes les phases du Projet et dans le cadre de forums fédéraux et provinciaux. Le chef a

demandé qu'une rencontre soit organisée avec la communauté et la direction d'Énergie Est.

Au début d'avril 2014, Énergie Est et ses conseillers en environnement ont rencontré des représentants de la Première Nation Malécite de Viger. Le Grand Chef a indiqué que le Projet aurait des effets projetés importants sur la communauté et que celle-ci demandait une « consultation exclusive ». Le Grand Chef a indiqué que plusieurs groupes communautaires et municipalités lui avaient demandé de faire entendre sa position officielle sur Énergie Est. Les conseillers en environnement d'Énergie Est ont expliqué leur rôle dans le cadre du Projet, et le Grand Chef a mentionné qu'il y avait des hiéroglyphes dans une grotte sous-marine et que les anthropologues devraient les examiner, tout comme d'autres sites archéologiques. Énergie Est a présenté de l'information sur l'entente sur le financement des engagements et sur les communications (l'« EFEC »). L'EFEC vise à fournir du financement aux communautés afin qu'elles participent de manière significative au processus d'engagement. L'un des conseillers de la Première Nation Malécite de Viger a réitéré qu'il fallait mettre l'accent sur le développement économique et le partenariat. La communauté a actuellement de nombreux partenaires en matière de pêches commerciales dans la région. La communauté a soulevé des préoccupations au sujet de la proximité du terminal maritime par rapport à la zone où elle pêche les oursins, car cette activité est importante pour la communauté et lui procure une source de revenus. Le Grand Chef a déclaré qu'elle percevait le Projet comme une occasion de partage des revenus tirés des ressources et un accord de cogestion. Les conseillers en environnement d'Énergie Est se sont engagés à organiser une rencontre subséquente pour élaborer un plan de travail relatif aux CET et à l'UTT.

À la suite de la rencontre, Énergie Est a transmis le plan de travail relatif à l'EFEC à la communauté aux fins d'examen. Énergie Est a ensuite informé la communauté que d'autres levés géophysiques auraient lieu dans sa région et a demandé si des membres de la communauté seraient intéressés à se joindre à l'équipe embauchée par Énergie Est pour réaliser les travaux.

En avril 2014, la communauté a tenu une conférence de presse pour faire valoir ses droits issus de traités et ses droits ancestraux sur l'emplacement du terminal maritime proposé, qui est une terre de la Couronne appartenant actuellement à Transports Canada. Énergie Est a communiqué avec le chef, qui a exprimé sa satisfaction quant à la qualité de la relation existante avec Énergie Est dans le cadre du processus de consultation. Le chef a respectueusement rappelé à Énergie Est que les droits de la Première Nation devaient être respectés tout au long du processus d'engagement.

En date du 18 avril 2014, Énergie Est poursuivait ses activités d'engagement auprès de la Première Nation Malécite de Viger.

22.0 PREMIÈRE NATION DE TIMISKAMING

La Première Nation de Timiskaming est une communauté algonquine située au cœur du lac Témiscamingue à proximité de la municipalité de Notre-Dame-du-Nord. Le territoire traditionnel de la Première Nation de Timiskaming est situé principalement dans la province d'Ontario²⁷. La communauté compte au total 2 012 membres inscrits²⁸.

La communauté a été répertoriée au début du processus d'engagement comme étant susceptible d'être touchée par le Projet Oléoduc Énergie Est (le « Projet »), et Énergie Est partage de l'information avec elle depuis avril 2013.

En juin 2013, Énergie Est a envoyé par la poste à la Première Nation de Timiskaming un exemplaire de la lettre introductive sur les connaissances traditionnelles (les « CT »).

En juin 2013, Énergie Est a rencontré le chef et le Conseil de la Première Nation de Timiskaming pour leur présenter le Projet et leur expliquer le rôle de l'Équipe des Relations Autochtones. Les sujets abordés comprenaient le financement des capacités, une réunion publique avec un représentant de TransCanada et un pipeline antérieur sur le territoire traditionnel de la communauté.

À la suite de la rencontre, en juillet 2013, un projet de lettre d'entente relative au processus d'engagement initial a été envoyé au chef de la Première Nation de Timiskaming aux fins d'examen.

En août 2013, le responsable des ressources naturelles et du patrimoine de la Première Nation de Timiskaming a interrogé Énergie Est au sujet de la date limite pour les travaux sur les connaissances traditionnelles indiquée dans la lettre envoyée en juin. Énergie Est a informé le responsable que la date limite était flexible, et le responsable a demandé un nouvel exemplaire de la lettre d'entente pour la remettre au chef et au Conseil.

En septembre 2013, plusieurs membres de l'Équipe des Relations Autochtones d'Énergie Est ont participé à une rencontre avec les conseillers en environnement d'Énergie Est et la Première Nation dans les bureaux de Timiskaming. L'objet de la rencontre était de présenter les conseillers en environnement d'Énergie Est et de discuter de l'utilisation traditionnelle du territoire (l'« UTT ») et des connaissances écologiques traditionnelles (les « CET »). Le chef s'est engagé à aborder ces questions à la prochaine réunion du Conseil afin de décider des étapes suivantes.

²⁷ Site Web de la Première Nation de Timiskaming, 2013, www.atfn.ca.

²⁸ Site Web d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 2014.

En octobre et en novembre 2013, les conseillers en environnement d'Énergie Est ont communiqué avec la Première Nation de Timiskaming au sujet des études sur les CET et l'UTT ainsi que du plan de travail et du budget relatifs à celle-ci et a fourni des fichiers de formes à la communauté.

En décembre 2013, Énergie Est a communiqué avec le chef pour faire un suivi sur la proposition relative à l'étude sur les TEC et l'UTT.

En janvier 2014, les conseillers en environnement d'Énergie Est ont envoyé au directeur des ressources naturelles de la Première Nation de Timiskaming un courriel contenant deux exemples de tables des matières pour l'étude sur les connaissances traditionnelles et l'UTT.

En février 2014, Énergie Est a communiqué avec le directeur des ressources naturelles de la Première Nation de Timiskaming afin de discuter plus amplement de l'étude sur les CET et l'UTT et de l'élaboration d'une entente sur le financement des engagements et sur les communications (l'« EFEC »). L'EFEC vise à fournir du financement aux communautés afin qu'elles participent de manière significative au processus d'engagement.

En février 2014, Énergie Est a envoyé une lettre à certaines Premières Nations et à certains groupes du Québec pour leur présenter un aperçu du Projet et les informer qu'il avait été déterminé que le Projet serait possiblement situé dans leur territoire traditionnel ou traverserait ce territoire. La lettre contenait des renseignements au sujet de l'EFEC et du processus de l'Office national de l'énergie (l'« ONÉ »). Il a été également question de la collecte d'information sur les connaissances traditionnelles le long du corridor du Projet. La lettre indiquait que les outils d'engagement présentés favoriseraient un engagement significatif ainsi que l'identification des effets potentiellement fâcheux et des mesures pour éviter, limiter ou gérer ces effets.

En mars 2014, Énergie Est a avisé la communauté par courriel que le Projet avait lancé officiellement le processus d'approbation réglementaire en déposant une description de projet auprès de l'ONÉ.

En mars 2014, Énergie Est et ses conseillers en environnement ont rencontré le directeur des ressources naturelles et le chef de la Première Nation de Timiskaming. Le chef a demandé si la décision de construire les stations de pompage aux endroits proposés avait été arrêtée définitivement, auquel cas deux des stations de pompage seraient situées sur le territoire traditionnel des Timiskaming. Le chef a manifesté de l'intérêt à en savoir plus sur les normes de construction et les mesures de sécurité applicables au Projet. Énergie Est a indiqué qu'elle demanderait à l'équipe d'octroi de contrats pour les Autochtones du secteur de la gestion de la chaîne d'approvisionnement de faire un suivi en ce qui concerne les possibilités d'approvisionnement. Les conseillers en environnement d'Énergie Est ont expliqué plus amplement le processus relatif aux TEC et à l'UTT, et le chef a mentionné

qu'une partie du territoire traditionnel de la communauté était situé en Ontario. Les conseillers en environnement d'Énergie Est ont convenu de fournir des fichiers de formes pour l'Ontario et le Québec. Énergie Est a donné un aperçu du processus relatif à l'EFEC et a indiqué les dates limites applicables pour les aspects du Projet portant sur les TEC.

En avril 2014, l'équipe d'octroi de contrats pour les Autochtones du secteur de la gestion de la chaîne d'approvisionnement a rencontré le chef pour lui faire une présentation sur les possibilités d'octroi de contrats et d'approvisionnement pour les Autochtones. Le chef a demandé une réunion de suivi pour discuter des possibilités d'octroi de contrats et d'emploi.

Au début d'avril 2014, les conseillers en environnement d'Énergie Est ont fourni des renseignements supplémentaires à la communauté au sujet de l'emplacement des stations de pompage en Ontario ainsi que des fichiers de formes montrant la ligne de conversion.

Plus tard en avril 2014, l'équipe d'octroi de contrats pour les Autochtones du secteur de la gestion de la chaîne d'approvisionnement a rencontré à nouveau le chef de la Première Nation de Timiskaming afin de discuter des possibilités d'octroi de contrats et d'emploi et de lui donner un aperçu du programme.

À la mi-avril 2014, un projet de plan de travail relatif à l'EFEC a été fourni à la communauté. En date du 18 avril 2014, les activités d'engagement à l'égard du Projet se poursuivaient auprès de la communauté.

23.0 PREMIÈRE NATION DE WEMOTACI

La Première Nation de Wemotaci est située sur la rive nord de la rivière Saint-Maurice à l'embouchure de la rivière Manouane dans la région de la Mauricie. Le Conseil négocie actuellement avec les gouvernements fédéral et provincial un règlement de la revendication territoriale globale. Cette communauté compte au total 1 795 membres.

Cette communauté a été répertoriée comme étant susceptible d'être touchée par le Projet Oléoduc Énergie Est (le « Projet »), et Énergie Est partage de l'information sur le Projet avec elle depuis août 2013.

En août 2013, un représentant d'Énergie Est a envoyé par courriel au chef de la Première Nation de Wemotaci une lettre d'entente relative au processus d'engagement initial aux fins d'examen par le chef et le Conseil, ainsi que de l'information sur le Projet, notamment la carte du Québec.

En février 2014, à la suite d'une rencontre impromptue avec le chef de la Première Nation de Wemotaci, Énergie Est a reçu un courriel au sujet de la planification d'une rencontre introductive.

En février 2014, Énergie Est a envoyé une lettre à certaines Premières Nations et à certains groupes du Québec pour leur présenter un aperçu du Projet et les informer qu'il avait été déterminé que le Projet serait possiblement situé dans leur territoire traditionnel ou traverserait ce territoire. La lettre contenait des renseignements au sujet de l'entente sur le financement des engagements et sur les communications (l'« EFEC ») et du processus de l'Office national de l'énergie (l'« ONÉ »). L'EFEC vise à fournir du financement aux communautés afin qu'elles participent de manière significative au processus d'engagement. Il a été également question de la collecte d'information sur les connaissances traditionnelles le long du corridor du Projet. La lettre indiquait que les outils d'engagement présentés favoriseraient un engagement significatif ainsi que l'identification des effets potentiellement fâcheux et des mesures pour éviter, limiter ou gérer ces effets.

En mars 2014, Énergie Est a avisé la Première Nation de Wemotaci par courriel que le Projet avait lancé officiellement le processus d'approbation réglementaire en déposant une description de projet auprès de l'ONÉ.

En date du 18 avril 2014, les efforts d'engagement à l'égard du Projet se poursuivaient auprès de la Première Nation de Wemotaci.

24.0 PREMIÈRE NATION DE WOLF LAKE

La Première Nation de Wolf Lake n'a pas de réserve aux termes de la *Loi sur les Indiens*. Le territoire traditionnel de la communauté est situé principalement dans la province d'Ontario. La communauté compte au total 224 membres²⁹.

La Première Nation de Wolf Lake a été répertoriée comme étant une communauté susceptible d'être touchée par le Projet Oléoduc Énergie Est (le « Projet ») au début du processus d'engagement. Énergie Est partage de l'information sur le Projet avec la communauté depuis avril 2013.

En juin 2013, Énergie Est a rencontré le chef de Wolf Lake à la réunion de l'Assemblée des Chefs des Premières Nations du Québec à Montréal.

En juin 2013, Énergie Est a envoyé par la poste à la communauté un exemplaire de la lettre introductive sur les connaissances traditionnelles (les « CT »).

En septembre 2013, l'Équipe des Relations Autochtones d'Énergie Est a tenu une rencontre introductive avec le chef, le conseiller juridique et le gestionnaire forestier de la Première Nation de Wolf Lake pour leur présenter de l'information sur le Projet. Les discussions ont porté sur l'intégrité du territoire de Wolf Lake, la sécurité du pipeline et les négociations territoriales avec le Bureau de consultation algonquin de l'Ontario, qui pourraient possiblement toucher Wolf Lake.

En novembre 2013, Énergie Est a communiqué avec la communauté pour savoir où en était l'approbation de la lettre d'entente relative au processus d'engagement initial et pour organiser une rencontre en personne avec Énergie Est et ses conseillers en environnement.

En janvier 2014, les chefs de la Première Nation de Wolf Lake et de la Première Nation d'Eagle Village ont informé Énergie Est qu'ils organisaient une rencontre conjointe avec les conseillers en environnement d'Énergie Est afin de discuter des études sur les connaissances écologiques traditionnelles (les « CET ») et de la collecte d'information pour le Projet.

En février 2014, Énergie Est a envoyé une lettre à certaines Premières Nations et à certains groupes du Québec pour leur présenter un aperçu du Projet et les informer qu'il avait été déterminé que le Projet serait possiblement situé dans leur territoire traditionnel ou traverserait ce territoire. La lettre contenait des renseignements au sujet de l'entente sur le financement des engagements et sur les communications (l'« EFEC ») et du processus de l'Office national de l'énergie (l'« ONÉ »).

²⁹ Site Web d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 2013.

Il a été également question de la collecte d'information sur les connaissances traditionnelles le long du corridor du Projet. La lettre indiquait que les outils d'engagement présentés favoriseraient un engagement significatif ainsi que l'identification des effets potentiellement fâcheux et des mesures pour éviter, limiter ou gérer ces effets.

En mars 2014, Énergie Est a communiqué avec la Première Nation de Wolf Lake afin d'entamer des discussions au sujet des aspects du Projet portant sur les CET et l'utilisation traditionnelle du territoire (l'« UTT ») ainsi que de l'EFEC dans les meilleurs délais. L'EFEC vise à fournir du financement aux communautés afin qu'elles participent de manière significative au processus d'engagement.

En avril 2014, Énergie Est a reçu une lettre conjointe des chefs de la Première Nation de Wolf Lake et de la Première Nation d'Eagle Village qui indiquait que le Projet toucherait le territoire sur lequel leurs nations revendiquent des droits. La lettre était accompagnée d'une déclaration d'affirmation des droits et d'une carte du territoire sur lequel la Première Nation de Wolf Lake et la Première Nation d'Eagle Village revendiquent des droits autochtones et des titres ancestraux avec la Première Nation de Timiskaming. La lettre indiquait que le pipeline traverserait une partie de l'Ontario qui se trouve dans le territoire de la Première Nation de Wolf Lake et de la Première Nation d'Eagle Village et demandait pour cette raison une rencontre afin de discuter des conditions d'une éventuelle entente entre Énergie Est et la Première Nation de Wolf Lake et la Première Nation d'Eagle Villages.

En date du 18 avril 2014, les activités d'engagement à l'égard du Projet se poursuivaient auprès de la Première Nation de Wolf Lake.